

# Histoire et Archéologie spadoises.

Villa royale Marie-Henriette  
SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



*Facteur de piano Félix Jastrzebski (1805-1874)  
décoré par Hubert Hans (v. 1850)*

Collection particulière (en dépôt au Musée de la Ville d'Eaux à Spa)

Décembre 1994

Histoire et Archéologie Spadoises

A.S.B.L.

Avenue Reine Astrid, 77b

4900 SPA

Décembre 1994



BULLETIN N° 80  
S O M M A I R E

Essai sur les bergamotes ou orangettes	L. Pironet	147
Il y a deux cents ans: le Comité de surveillance à Spa en 1794	A. Doms	164
Un contrat de location du buffet du Waux-Hall à Spa (1777)	L. Marquet	176
Les glaciers de Spa et leur approvisionnement	L. Marquet	180
Casanova (fin)	P. Den Dooven	187

Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

Editeur responsable: M.-Th. Ramaekers, Préfayhai, 8 - 4900 Spa

## NOUVEAUX MEMBRES

-----

Mme S. BOUQUETTE	Spa
Mme M. de CROY	Spa
M. Jean-Marc DUFAYS	Spa
M. et Mme Jacques JACOBS	Spa
M. J. Cl. LEYH	Spa
Mme Marie-Louise LODEWYEK	Spa
M. Jean-Claude ROUSSAUX	Spa
M. Gaston MERLIN	Sart lez Spa

## FERMETURE ANNUELLE

-----

Le Musée de la Ville d'eaux ainsi que le Musée spadois du Cheval seront ouverts durant les vacances scolaires, c'est à dire du 24 décembre 1994 au 1er janvier 1995 inclus.

Les mêmes seront fermés du 2 janvier au 15 mars.

## COTISATION POUR L'ANNÉE 1995

-----

Nous prions nos anciens membres de NE PAS verser leur cotisation avant d'y être conviés, c'est à dire avec le bulletin de mars prochain ou lors du passage d'un de nos délégués, pour les personnes habitant le centre de la ville.

Merci aux nouveaux membres de mentionner très lisiblement leur nom, prénom et adresse complète ainsi que de faire figurer la mention "nouveau membre" en communication.

Réalisation: Marie-Thérèse Ramaekers, Préfayhai, 8, Spa - tél. 087/77.17.68

Tirage du bulletin: 600 exemplaires. Tous les trimestres.

AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE,  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES.

## ESSAI SUR LES BERGAMOTES OU ORANGETTES

"Te souvient-il du temps des doctes assemblées  
Où sur les boulingrins bordés de jeunes ifs,  
On prenait les bonbons de boîtes émaillées  
De l'acreté des eaux merveilleux correctifs?"

*Géronstère* par Jean d'Ardenne (L. Dommartin)

septembre 1871

### Histoire d'un mot

Connue du temps des Romains (1), la poire bergamote est citée par Rabelais: "...vous mangerez de bonnes poyres berguamottes..." (2).

Bergamotte viendrait de l'italien bergamotta emprunté soit au turc beg armudi (poire du bey, du prince) soit issu de Bergama (Pergame, ville d'Asie Mineure). On prétend que l'origine de l'oranger bergamote vient d'un Italien qui s'avisa d'enter (greffer) une branche de citronnier sur le tronc d'un poirier bergamote: ce qui fait que les citrons qui en proviennent tiennent des qualités, des vertus et des propriétés du citronnier et du poirier. On appelle aussi bergamote un tabac pur légèrement frotté de l'essence de bergamote (3).

Dès le XVIII<sup>e</sup> s. on appelle bergamote, par métonymie, une bonbonnière doublée de l'écorce de cet agrume. Enfin les bonbons de ce nom auraient été créés à Nancy vers 1850, à base d'essence de bergamote (2). Les boîtes bergamotes de poche disparurent vers 1840. Si le mot n'est plus repris dans les dictionnaires actuels, il est resté en mémoire des curieux, des conservateurs de musée et des commissaires-priseurs parisiens.

Le bergamotier (*Citrus Aurantium* L. var *Bergamia* Wight et Arm.; *Citrus Bergamia* Risso) est cultivé en grand en Italie, principalement en Calabre (Reggio). C'est un petit arbre ne dépassant pas quatre mètres, ressemblant assez bien à l'oranger, à tronc étroit très ramifié. Le fruit est sphérique ou piriforme de 6 à 8 cm, jaune doré à maturité. Il sert à la préparation de l'essence de bergamote (1 litre pour 1500 à 3000 fruits), la plus recherchée en parfumerie (fabrication de l'eau de Cologne) et utilisée comme stimulant, tonique et eupeptique (4).

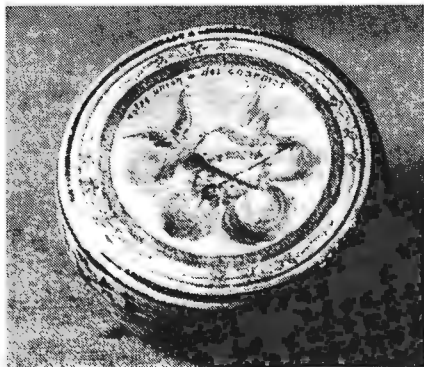
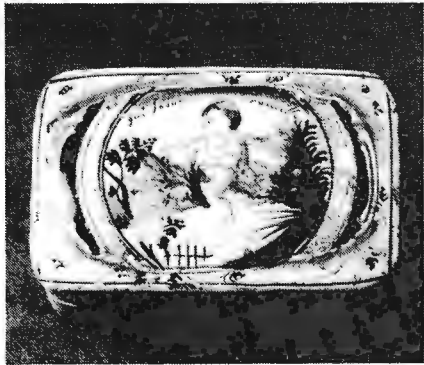
### Spa et les bergamotes

Le musée de Spa conserve quelques bergamotes appelées ici orangettes (5) dont l'origine prête à controverse depuis la publication en 1987 du mémoire de



*Antoine Le Loup del. 1763.*

1. L'officine de l'apothicaire Deleau, fournisseur de bergamotes, 2<sup>e</sup> maison ombrée à partir de la droite. *Nouv. Amusemens de Spa. 1763.*



2. 3. 4. 5. Boîtes bergamotes de poche. XVIII<sup>e</sup> s. Coll. pr. belges.

Photos M. Ramaekers.

Lydwine de Moerloose, *Les Bois de Spa* (6).

La première mention de la présence à Spa de bergamotes est faite par Jean-Philippe de Limbourg (1726-1811) docteur en médecine des Eaux de Spa, décrivant les abords de la Fontaine minérale du Pouhon (7):

*"Je vis que d'autres personnes prenoient des anis, ou des carvis sucrés, d'autres, des écorces d'oranges confites: j'en pris occasion de regarder les boîtes, dans lesquelles on les gardoit; la plupart sont de Bergamote, simples et naturelles, ou peintes avec des Cupidons, ou d'autres sujets galans et une devise assortie...je témoigne ma surprise, de ce qu'on mêloit ainsi aux Eaux des sucreries, ce qui me sembloient devoir en altérer la vertu. Le sucre me répliqua t-on, y entre pour peu de chose; Quelques-uns même ne prennent que des anis verts, des baies de genièvre ou de la graine de cardamome, sans sucre; on ajouta que ces drogues toutes connues et d'un usage familier, à table même; ainsi agréables à la plupart; étoient utiles pour combattre le dégoût, qu'on pourroit avoir des eaux, et servoient à fortifier l'estomac, contre leur froid actuel et contre les flatuosités qui s'en échappent, de même qu'à les faire passer plus promptement."*

Il se rend ensuite dans la boutique de l'apothicaire Gérard Deleau installée dans son habitation enseignée "A l'Autruche":

*"Ils sont à deux (deux apothicaires) tout à côté l'un de l'autre, près de la Fontaine minérale, , j'entrai chez celui qui en est le plus proche, comme ayant la plus grande boutique, et celle qui me parut la mieux fournie. C'est le Sr Deleau, qui au rapport des connaisseurs est fort curieux et entendu son Art...Je pris chez lui aussi des fleurs d'oranger et le cadran pour marquer le nombre de verres...Je pris les fleurs d'oranges dans une boîte de bergamote peinte. Il y en a de celles, garnies avec des découpures sur un fond blanc vernissé, d'autres de bergamottes au naturel et sans vernis, et de celles en bois même, pour ceux, qui veulent se borner à cette simplicité (8).*

Deux exemplaires de ces bonbonnières en bois, dont l'un avec la devise "Je chante par amour" sont au Musée de Spa (6 cat. n° 94, p. 126).

L'officine de Deleau est représentée sur la vue de la place de Spa (ill. 1) l'endroit le plus célèbre de la ville d'eaux (9). Le fait que ce pharmacien délivrait des bergamotes et des boîtes garnies de lanières d'écorce de ce fruit ne démontrent nullement que ces bonbonnières aient été décorées de la main des Spadois, car le bourg importait de l'extérieur tout ce qui était nécessaire à la vie des étrangers (7 éd. 1782-1783 p. 303). Certaines bergamotes au naturel

furent-elles ornées par les artisans locaux ?

L'historien spadois Albin Body (1836-1916) décrit les bergamotes à côté des ouvrages en bois peints de Spa et sans spécifier une origine étrangère:

*"L'orangette consistait en une mignonne bonbonnière, qui tirait son nom du fruit duquel elle était fabriquée. Les deux moitiés d'une orange ayant été évidées de leur pulpe, de façon à laisser la pelure intacte, on la retournait pour que la partie où adhérait le zeste fut à l'extérieur. On donnait ensuite à ces deux moitiés, et à l'aide d'un moule, la forme d'une boîte ronde à fonds plats. L'extérieur était revêtu de pâte à papier, et à l'une des parties on ménageait une gorge pour que l'autre s'y emboîta, formant ainsi un couvercle et un fond. Sur cette pâte, qu'on tintait (sic) en blanc ou en couleur tendre, on traçait des ornements, des attributs, des devises, pour la vernir ensuite... Les bobelins (buveurs d'eau) portaient ces carminatifs dans les orangettes, et se plaisaient, avec la galanterie qui les caractérisait alors, à offrir aux dames le contenu de leur bonbonnière. "* (10)

Le même auteur a classé deux orangettes de sa collection personnelle dans le catalogue de l'Exposition Universelle de Liège en 1905 (11). Pénétré de tradition locale, Albin Body connaissait certainement l'origine des bergamotes. Homme du XIXe siècle, il a pu s'entretenir avec les anciens connaissant les techniques décoratives du XVIIIe siècle. Charles Hault, directeur de l'Ecole de Dessin de Spa, nous livre un autre témoignage dans sa *Notice historique sur les dessinateurs et peintres spadois* en introduction au salon historique d'avril 1914 (12):

*"La famille des peintres spadois n'est pas née d'hier et n'a pas pris naissance à l'étranger. Elle est issue en ligne directe des peintres "sur bois de Spa", des bordonis (fabricants de bâtons), des enlumineurs d'orangettes, ensuite de talentueux dessinateurs qui nous ont laissé leurs délicates encres de Chine et leurs non moins délicats camaïeux; après des grands "toiletteurs" en vogue et enfin des excellents peintres à la gouache, lesquels sont perpétués, pour ainsi dire de père en fils, depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui".*

En 1924, eut lieu à Paris, au Palais du Louvre, l'exposition de l'Art Ancien du Pays de Liège. Le catalogue contient un chapitre "Bois de Spa" reprenant en partie la préface d'Albin Body de l'album de 1905. Il répertorie sept orangettes (13). Par la suite, les conservateurs du Musée de Spa attribuent une origine spadoise aux bergamotes de leur collection, comme repris au catalogue de 1943. l'exposition organisée au Musée de la Vie Wallonne à Liège (déc. 1967 - janv. 1968), *Trois siècles de Bois de Spa* était illustrée d'un répertoire préfacé d'Ivan

Dethier, conservateur du Musée de Spa (5 p. 10):

*"Dès les origines, la fabrication des objets est liée au caractère essentiel de la Ville d'Eaux: la cure. Déjà, nous avons cité la canne ou le bâton de promenade d'un usage courant. Deux petits objets furent imaginés vers 1730: l'orangette ou bergamote et le cadran."*

*En 1975, Georges Vindry, conservateur du Musée d'Art et d'Histoire de Provence à Grasse envoya une note à Edouard Remouchamps, son confrère du Musée de la Vie Wallonne à Liège, expliquant que les bergamotes de différents genres avaient été confectionnées tout d'abord en Sicile et en Italie puis perfectionnées à Grasse et en Provence.*

*En 1980, fut l'exposition au Musée de Grasse: 3000 ans de parfumerie, parfums, savons, fards et cosmétiques, organisée lors de la tenue du VIII congrès mondial des huiles essentielles et exposant une centaine de bergamotes de ce musée. Nous reproduisons ci-dessous la préface du chapitre "Bergamotes" dont les illustrations monographiées intéressent notre étude au plus haut point (15):*

*"Les boîtes bergamotes sont sous leur forme la plus élaborée une spécialité grasseoise aujourd'hui disparue. On les fabriquait avec l'écorce parfumée de la bergamote mellarose, dont on retournait la peau qu'on ligaturait sur des mandrins de bois où on les laissait sécher. Contrairement aux bergamotes de l'Italie du Sud sommairement peintes à même l'écorce, celles de Grasse étaient habillées d'un léger cartonnage, enduites d'un mélange de craie et de colle, poncées, délicatement peintes et recouvertes d'un vernis teinté qui a pris avec le temps une chaude coloration dorée. Associant la technique provençale des santons en carton moulé, les bergamotes sont souvent surmontées d'une statuette creuse, aux formes arrondies que rehausse une vive polychromie. Les sujets des boîtes à reliefs sont presque toujours empruntés à la vie quotidienne ou à l'actualité politique, transposés avec une verve naïve. Destinées à être offertes en cadeau, les petites boîtes pour la poche sont souvent en forme de coeur et agrémentées d'amours, de flambeaux et de devises amoureuses. Certaines contiennent des flacons, d'autres des reliquaires. Toutes ont en commun une charmante naïveté et une polychromie vigoureuse et gaie.*

*Leur fabrication a sans doute commencé sous la Régence. Le plus ancien document qui les mentionne est le prospectus d'un marchand parfumeur de Paris daté de 1745. Le plus récent est un prospectus grassois daté de 1832, qui propose, avec les prix, des bergamotes "fines, surfines et à personnages". Elles ont disparu vers 1850, au moment où commence à Grasse la parfumerie industrielle. Vendues à la célèbre Foire de*



*Beaucaire, ou chez les marchands parfumeurs, elles ont porté dans toute l'Europe leur doux parfum et le renom de Grasse, avec des "orangettes", qui étaient peut-être des bergamotes non décorées. Il existe une autre catégorie de bergamotes, ce sont des boîtes et des coffrets en carton décorés d'une façon tout à fait particulière, avec de petits personnages ou des motifs floraux découpés dans des gravures en couleurs, collés et vernis. Cette technique a été également appliquée à divers objets de toilette ou d'usage quotidien. L'intérieur des boîtes et des coffrets est souvent revêtu d'une marqueterie géométrique plate en peau de bergamote découpée et collée. Il s'agit certainement d'objets fabriqués en Italie au XVIIIe siècle sans doute acheminés à Grasse en même temps que les essences d'agrumes pour être diffusés et vendus avec les bergamotes."*

En 1983, les Musées d'Angers (16) nous envoyèrent les photos de quatre boîtes bergamotes arrivées dans un legs de menus objets de vitrine sans provenance exacte, reproduites dans la liste ci-après sous les numéros 12 à 15. Ces petites boîtes peuvent être rattachées aux modèles connus en Belgique.

En 1986, le conservateur du Musée départemental de Beauvais (17) nous permit d'examiner une série importante de bergamotes, don d'une dame Chevalier en 1939, sans provenance établie des objets. Dix-huit appartiennent à la catégorie classique dans le goût français, à l'instar de celles de Belgique et d'Angers et dix à la production provençale, naïve et populaire. Elles sont décrites ci-après.

### **Une controverse de salon**

Lydwine de Moerloose range les bergamotes parmi les fabrications étrangères à Spa et les confusions à ne pas commettre. Elle exclut toute intervention spadoise même dans la décoration (6). Cette argumentation peut être résumée comme suit; tout d'abord, Albin Body ne fait allusion à aucune origine spadoise. Ensuite, aucune bergamote ne porte un décor typiquement spadois ou une devise relative aux eaux. Il existe d'ailleurs une petite bonbonnière faite de carton et décorée dans la tradition de Spa...objet mis sur le marché pour suppléer aux importations de bergamotes qui ne suffisaient pas à l'importante demande à Spa...

A cela, il peut être répondu que Body classe les bergamotes au sein des objets de Spa, il en indique même le mode de fabrication. De tradition orale, il savait où elles avaient été fabriquées. Si ces boîtes avaient été importées, il n'aurait pas manqué de le mentionner dans un souci d'exactitude. De plus, il classe deux orangettes de sa collection parmi les Bois de Spa (11 n° 5454).

Beaucoup de bergamotes étaient décorées à la mode française, européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle valable à Spa et en Provence. Il faut remarquer que les incrustations, les laques à la chinoise faites à Spa ne portent pas de décor spadois. A l'exposition de Paris en 1924 étaient exposées deux orangettes, fond laque noir et rouge avec dessin chinois doré (13). Or, Spa était connu en Europe pour l'imitation des laques chinoises...(18).

Notre opinion est que, tout en étant d'origine méditerranéenne, les bergamotes furent aussi décorées, et peut-être même fabriquées à Spa selon le modus operandi indiqué par Albin Body.

### **Essai de classification**

Ces fragiles objets ont été produits en grande quantité au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles dans les milieux familiaux populaires. Peu d'exemplaires nous sont parvenus au travers des collections muséales et particulières. Malgré le manque de références, un projet de catalogue est avancé...

#### **\* Boîtes bergamotes de poche, dans le goût français**

Ces bonbonnières sont ornées avec délicatesse dans les styles Louis XV et Louis XVI, de sujets galants et de devises amoureuses, propres à nouer des relations et à agrémenter la conversation en étant présentées garnies de confiseries eupeptiques.

Elles faisaient également office de tabatière, le tabac à priser étant délicatement aromatisé par le parfum tenace des zestes. Les collections privées et publiques de Belgique recèlent majoritairement des exemplaires de cette rubrique.

- 2 - Bergamote rectangulaire, polychrome, rouge, bleu, vert, brun, fond jaune. Sur le couvercle, en médaillon encadré de dorures et de rocailles esquissées: Amour ceint d'une écharpe rouge répandant des graines; Devise: "Qui sème recueille". 64x43x30 mm. Epoque Louis XV. Coll. privée. Biblio. 6 n° 294a. Photo M. R.

- 3 - Bergamote ronde, polychrome sur fond jaune. Encadré de traits circulaires bruns et rouges: Amour à genoux, le sexe couvert d'une écharpe rouge flottant au vent, porte une corbeille sur la tête. Devise: "Son poid maccable". Diam: 65 mm; haut. 28 mm. La schématisation de rocaille permet d'indiquer la période Louis XV. Coll. privée. Biblio. 6 n° 293 a. Photo M. R.

- 4 - Bergamote ronde. Décor polychrome, floral sur les côtés et le fond. En médaillon doré rehaussé de roses, sous deux colombes se becquetant, attributs



6.

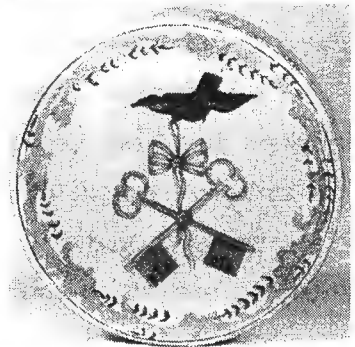


7.



8.

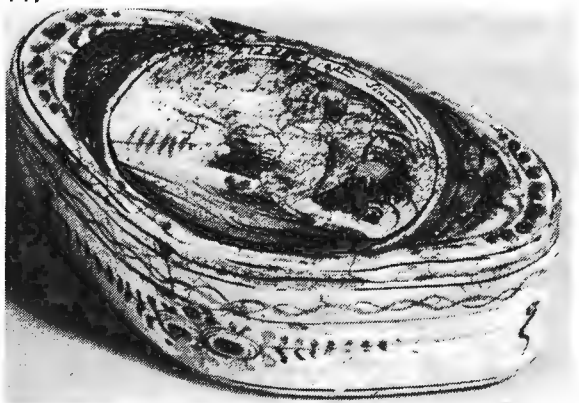
*Bergamotes XVIII<sup>e</sup> s. :*  
 6. 7. Coll. pr. belges, phot. M. R.  
 8. 9. MRAH Copyright ACL Brux.  
 E31786.  
 10. 11. Coll. Dolez-Orts.  
 Phot. Mus. Vie Wal. Liège.



9.



10.



11.



12. 13. 14. Phot. et coll. Musées d'Angers.

Louis XVI: carquois et flèche entourés d'une guirlande de roses. Devise: "notre union a des charmes". Diam. 58 mm; haut. 27 mm. Epoque Louis XVI. Coll. privée. Biblio. 6 n° 294 b. Photo M. R.

- 5 - Bergamote cordiforme, polychrome. Sur le couvercle, médaillon entouré de rocailles, un Amour s'avance porteur d'une corbeille de roses. Sur l'épaule, large ruban rouge passant dans l'entrejambes. Devise "j'annonce le printemps". 50x52x30 mm. Epoque Louis XV. Coll. privée. Biblio. 6 n° 295 a. Photo M. R.

Dans la même collection, deux bergamotes en forme de coeur portent: "Je repose" (Amour s'appuyant à un tronc d'arbre) et "Lamour manchêne" (Amour montrant son poignet enchaîné).

- 6 - Bergamote cordiforme, polychrome à motifs Louis XV, dorures et rocailles. Sur le couvercle un Amour nu et ailé dans un décor champêtre. Sur les autres faces: fleurs stylisées. Devise "je vous loffre". 50x45x23 mm. Epoque Louis XV. Coll. privée. Photo M. R.

- 7 - Bergamote ronde, décor rouge, vert et or sur fond jaune. Colombe portant un rameau dans le bec; deux coeurs, carquois et trompette, sur lit de roses. Devise: "Je rand le mérite a la mour". Diam. 65 mm; haut. 25 mm. Epoque Louis XVI. Coll. Musée de la Ville d'eaux. Biblio. 5 n° 169. Photo M. R.

- 8 - et - 9 - Bergamote ronde. Sur le couvercle les armoiries du Pape Clément XIV (1705-1774) de la famille des Ganganelli. Son pontificat de 1769 à 1774 permet de dater l'objet. Travail exécuté avec finesse. Sur la vue extérieure de la base: les clefs symboliques de St Pierre. Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bx, Legs Solvay, cat. 295. E31786. Copyright A.C.L. BX.

- 10 - et - 11 - Bergamote ovale. Polychromie sur fond jaune. Cupidon tenant un coeur. Devise "Je la porte à lamour". 52x37x24 mm. XVIIIe s.

Bergamote oblongue. Décor polychrome sur fond jaune. Amour, coeur, traits onduleux. Devise "Ma fidélité est sincère". 70x32x24 mm. XVIIIe s.

Anc. coll. Dolez-Orts. Biblio. 5 n° 55,56. Photo Musée de la Vie Wallonne Liège.

- 12 - Bergamote ronde. Un Cupidon ailé survole un paysage bordé d'esquisses de rocailles. Devise "l'amour manchaine. XVIIIes. Photo, coll. Musées d'Angers

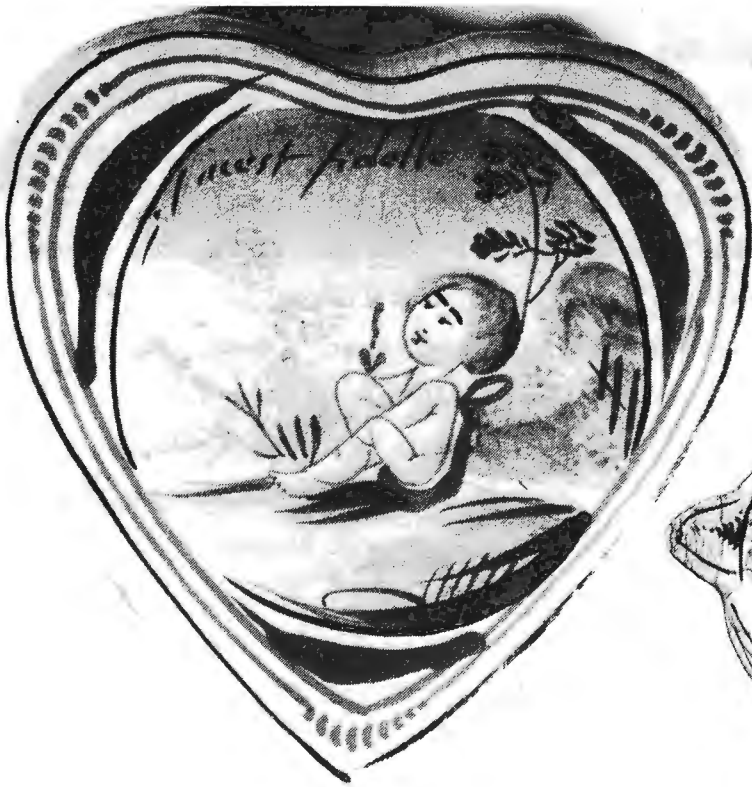
- 13 - Bergamote cordiforme. Devise "C'est pour Claris". XVIIIe s. Photo, coll. Musées d'Angers.

- 14 - Bergamote ovale, décoration florale. XVIIIe s. Photo, coll. Musées d'Angers.

- 15 - Bergamote ronde. Un renard aux aguets entouré de feuillages stylisés.

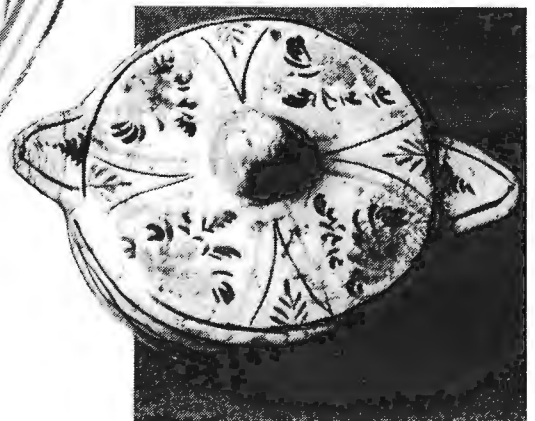


15. Boîte bergamote de poche. XVIII<sup>e</sup> s. Photo et coll. Musées d'Angers.



16. Boîte bergamote de poche. XVIII<sup>e</sup> s. Musée International de la Parfumerie. Grasse. Photo J. Mayer.

17. Boîte bergamote de poche. XVIII<sup>e</sup> s. Musée de Spa. Photo M.R.



Devise "il faut veiller". XVIIIe s. Photo, coll. Musées d'Angers.

- 16 - Bergamote cordiforme. Devise "Il mest fidelle". Polychrome, rouge, bleu, brun. Amour assis. Haut. 55 mm. XVIIIe s. Photo J. Mayer.

Conservée au Musée International de la Parfumerie à Grasse (15 n° 614) avec un ensemble de vingt six bergamotes peintes, rondes, ovales, rectangulaires, en forme de coffrets et de coeurs, du XVIIIe s. et de la même sorte (15 n° 613), dont les plus simples portent un décor monochrome rouge. Un léger relief figure parfois sur le couvercle. Les attributs galants: flambeaux, couronnes, houlette enrubannée, colombes, devise "L'amour nous couronne" et instruments de musique agrémentent ces petits fabricats sur lesquels se trouvent parfois des estampes découpées à la mode vénitienne du XVIIIe s. (14 p. 14 à 16). Ce même musée détient une boîte bergamote-reliquaire ronde.

Le Musée Départemental de Beauvais possède 28 bergamotes dont 18 peuvent être rangées dans cette rubrique. Ces boîtes sont polychromes, rouge, bleu, brun et couvertes d'un vernis jaune. En voici la description sommaire :

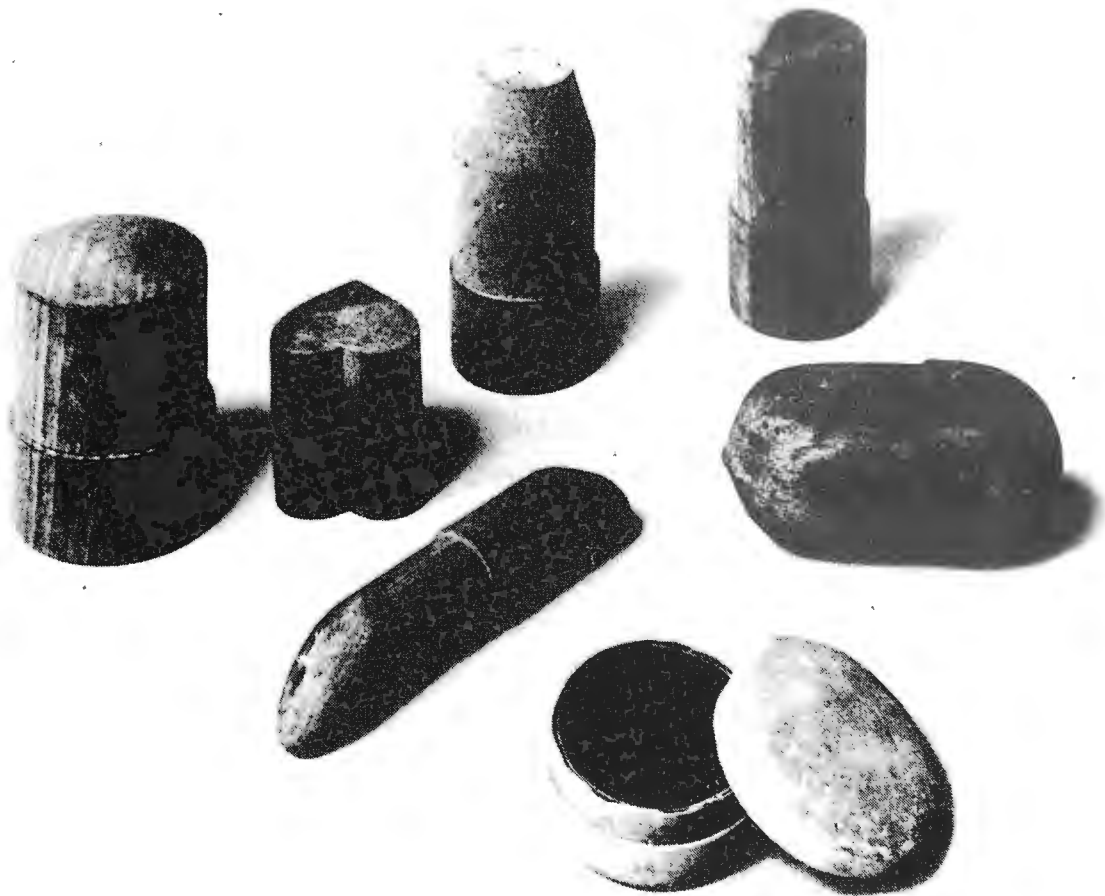
- Cordiforme, polychrome, illustrée d'un amour triomphant et de la devise "Rien ne résiste à lamour" XVIIIe s.
- En forme de tonnelet, polychrome, ornée d'un coeur percé d'une flèche. Devise "Je suis blessé". XVIIIe s.
- Ronde, polychrome, Amour tenant un coeur dans les mains. Devise "il me suffit". XVIIIe s.
- Ronde, polychrome. Amour présentant une gerbe de roses. Devise "C'ée pour orner votre tête. XVIIIe s.
- Ronde, polychrome, coeur couronné, légende "Je la mérite". XVIIIe s.
- Ovale, polychrome. Une colombe aux ailes déployées est posée sur deux roses rouges. Devise "C'est pour Claris". XVIIIe s.
- Ellipsoïdale, polychrome, Amour, texte illisible. XVIIIe s.
- Ovoïde, polychrome, montrant un Amour triste. Devise "Je l'aime". XVIIIe s.
- Ronde, polychrome, très belle qualité. Une colombe dépose une couronne sur deux coeurs enflammés. Attributs galants: carquois, flèche, flambeaux, guirlande de roses. Devise "La mour nous unit et couronne noveux" XVIIIe s.
- Mignonne bergamote finement décorée d'un chien gardant un panier de roses, contenant un chapeau et un bâton enrubanné de bergère. Devise "J'en suis le gardien fidelle". XVIIIe s.
- Hexagonale, polychrome. Amour faisant pousser un arbre verdoyant dans le



18. Boîte bergamote de poche. Fin XVIII<sup>e</sup> s. Musée Intern. de la Parfumerie. Grasse. Photo J. Mayer.



19. Boîte bergamote de poche XIX<sup>e</sup> s. Italie. XIX<sup>e</sup> s. Musée Vie Wallonne Liège. Copyright ACL Bruxelles.



20. Mandrins en bois pour fabriquer les bergamotes. XVIII<sup>e</sup> s. Boîte bergamote de poche au naturel ou orangette, XVIII<sup>e</sup> s. Musée International de la Parfumerie Grasse.

désert. Devise "L'amour peut tout". XVIIIe s.

- Rectangulaire, polychrome, avec Amour appelant "Vien à mois"
- Cordiforme, polychrome. Un Amour offre une corbeille de fleurs. Devise "C'est pour ma bergère". XVIIIe s.
- En forme de coeur, polychrome. Coeur couronné "C'est pour la vie" XVIIIe s.
- Rectangulaire
- Ronde, rouge, bleue, brune; roses stylisées et attributs: colombes, carquois, flambeau, guirlande. XVIIIe s.
- Cordiforme, polychrome, décoration florale. XVIIIe s.
- Ovale, rouge, bleue, brune: Arabe sur un chameau.

### **Bergamotes naïves et populaires**

Elles reproduisent des motifs variés: ustensiles ménagers, fleurs, fruits, animaux, poissons, instruments de musique, chasseurs, soldats, personnages historiques, tragédie lyrique... l'origine est méditerranéenne.

- 17 - Bergamote en forme de soupière en réduction, munie de poignées. Le couvercle est surmonté d'un bouton. Son décor floral rouge et vert sur fond jaune n'est pas sans rappeler celui d'une faïence rustique. Diam. 55 mm, haut. 36 mm. 2ème moitié XVIIIe s. Biblio. 5 n° 169. Musée de Spa. Photo M. R.

Peut être rapprochée des 5 bergamotes en forme de panier à couvercle, du Musée de Grasse qui détient en outre deux pièces en forme de fruit: pomme, citron, fin XVIIIe s. et deux en forme d'animaux: coq, poisson, début XIXe s. (15).

Le Musée de Beauvais détient les boîtes suivantes: en forme de soupière, de tonnelet, de panier, de bouvreuil, de mandoline, de poire, d'oeuf.

- 18 - Bergamote ronde ornée du profil en relief de Bonaparte: diam 59 mm. Légende "Bonaparte GL en chef". Fin XVIIIe s. (15 n° 615) Musée de Grasse. Une autre Bergamote de cette institution est agrémentée de la tête de Louis XVI (14), tandis que le Musée de Beauvais possède une boîte ronde avec le profil du même monarque sur fond bleu.

- 19 - Orangette ronde avec chasseur près d'un étang. La naïveté de la scène à peine ébauchée fait penser à une origine populaire italienne. XIX e s. Musée de la Vie Wallonne à Liège. Copyright A.C.L. Bx.

Cette oeuverette peut être classée avec deux bergamotes siciliennes, plus élaborées, de la fin du XIXe s. conservées à Palerme (coll. Danou). L'une montre des



21. Boîte bergamote avec statuette : Apothicaire administrant un clystère.



22. Boîte en carton décorée de gravures découpées. Intérieur doublé de bergamote. XVIII<sup>e</sup> s. Italie. Musée International de la Parfumerie, Grasse. Photos J. Mayer.



cavaliers militaires (légende: En batterie). L'autre une scène galante intitulée "Rinaldo e Armida" (19).

- 20 - Mandrins en bois de type divers pour la mise en forme des peaux de bergamotes, ligaturées à cet effet. XVIIIe s. Boîte bergamote au naturel (non décorée), ou orangettes XVIIIe s. Musée international de la Parfumerie de Grasse (15 n° 612).

### **Les bergamotes en forme de santons**

Comme le dit Georges Vindry: "la boîte bergamote fit la rencontre d'une autre création propre à la Provence orientale, les personnages en carton moulé et peint. De leur association naîtra la boîte dont le couvercle devient le socle d'une statuette... Tout est prétexte à statuette: la vie quotidienne, l'actualité politique, les personnages d'un roman à la mode, le théâtre, la farce, la caricature... (14 p. 17).

- 21 - Boîte bergamote à statuette. Apothicaire administrant un clystère. Carton polychrome XVIIIe s. Avec ce santon, le Musée de Grasse conserve dix-neuf bergamotes surmontées de divers personnages: Amour, rémouleur, chasseur assis, femme à la fontaine, arlequin, jardinier, personnage au tombeau, Roi mage, homme à la tabatière, XVIIIe s. Ramoneur, enfants, Napoléon, petit garçon au tambour, santons, XIXe s. (14, 15).

### **Objets de tabletterie cosmétique**

Accompagnant les parfums italiens, boîtes et étuis ont été doublés de peaux de bergamotes, collées en élégante marqueterie parfois soulignée à la gouache. L'extérieur est peint ou orné d'estampes découpées puis collées et coloriées et vernies selon la technique de l'arte povera (art pauvre) largement pratiquée à Venise au XVIIIe s. en ébénisterie et en tabletterie. On utilisait le vernis à la sandaraque à base d'alcool. Les assortiments d'images sont des personnages dansant, des paysans, des oiseaux, des chinois, des bergères, des fruits, des guirlandes de fleurs... (20).

De cette manière furent fabriqués des objets de toilette et d'usage quotidien: boîtes à perruques, à savons, à mouchoirs,... et même des coffrets d'échantillon de parfums italiens.

- 22 - Coffret en carton, surmonté d'une pelote à épingles en velours rose. Décor de gravures découpées et collées, l'ensemble étant verni. Motifs: urnes, guirlandes, fleurs stylisées... 110, 170 mm. Italie XVIIIe s. Musée de Grasse (15 n°

629).

Deux étuis cylindriques pour flacons à parfum, en carton peint et verni, du Musée de Grasse sont également doublés en bergamote. Fin XVIIIe s. (14 p14).

Deux étuis de ce type, polychromes, l'un orné de roses stylisées et l'autre de forme aplatie colorée en rouge, bleu, brun se retrouvent à Beauvais. Il faut noter qu'à Spa, au XVIIIe s. des boîtes doublées d'écorce de bergamote se vendaient chez l'apothicaire Deleau.

L'origine des boîtes bergamotes étant souvent mal connue, puisse cet essai concourir à l'identification et, partant, à la protection des rares exemplaires qui nous sont parvenus.

L. Pironet

#### NOTES

- (1) *New Encyclopaedia Britannica*, vol. II, 15e éd., USA, 1989.
- (2) *Trésor de la langue française*, t. 4, éd. Centre Nat. Recherches scient., Paris, 1975, p. 408.
- (3) *Encyclopédie Diderot et d'Alembert*, Paris, 1751, t. III.
- (4) DENOEL, A., *Cours de pharmacognosie*, U. Lg, 1946, p. 320, 321.
- (5) *Trois siècles de Bois de Spa*, cat.expo Musée de la Vie Wallonne, Liège, 12/1967-01/1968, n° 55, 56, 82, 169.
- (6) MOERLOOSE, L. de, *Les Bois de Spa*, mémoire U.C.Louvain-la-Neuve, 1986-1987, p. 187-192 et Catalogue n° 292 à 296.
- (7) *Nouveaux Amusemens des Eaux de Spa; Ouvrage instructif et utile à ceux qui, vont boire les eaux minérales sur les lieux*. Orné de figures en taille douce par J. P. de Limbourg D. en M. et corr. de la Soc. Royale des Sciences de Montpellier, A Paris et se vend à Liège chez F. J. Desoer, imprimeur et libraire à la Croix d'or Sur le pont d'Isle, 1763, p. 46, 47, 87, 88.
- (8) - Anis vert: fruit de l'anis vert ou anis d'Europe, aromatique, antispasmodique, digestif.
  - Carvi: fruit du carvi ou cumin des prés: condiment et carminatif
  - Baies de genièvre: fruit de genévrier commun: diurétique et stomachique
  - Graine de cardamome: cardamome de Malabar et de Ceylan, stomachique, carminatif et stimulant.
  - Fleurs d'orangers: de l'oranger amer sont antispasmodiques.
  - Les écorces d'oranges confites, de l'oranger amer sont un tonique, un excitant de l'appétit, un stomachique et combattent l'atonie intestinale (4 p. 61, 62, 117, 118,

315-318, 497).

- (9) PIRONET, L., *Les vues sur les Bois de Spa*, bull. HAS, déc. 1993, n° 102, 103.
- (10) BODY, A., *Essai historique sur les ouvrages peints dits boîtes de Spa*, Liège, Impr. Léon de Thier, 1898, p. 30-31.
- En fait, on désigne par orangettes les fruits non mûrs du bigaradier ou oranger amer (*Citrus Aurantium* Var. *Bigaradia*) et non du bergamotier. Ce sont des corps sphériques globuleux de 1.5 sur 2 cm de diamètre. Par distillation aux vapeurs d'eau avec les feuilles, ils forment l'essence de petit grain (4 p. 319).
- En médecine ancienne, ces orangettes servaient à faire des pois à cautère, dits "d'oranges" qui étaient des petites boules faites aussi avec la racine d'iris de Florence...que l'on introduisait dans les cautères ou petites plaies ayant pour but d'établir et d'entretenir une suppuration dérivative (L'Officine. Dorvault. Paris, 1948). M. Vindry pense que le terme orangette désigne une bergamote non décorée (14).
- (11) TERME, M. G., *Album de l'exposition universelle de Liège, 1905: l'Art Ancien au Pays de Liège*, n° 5454.
- (12) *Wallonia*, t. XXII, n° 4, avril 1914, p. 190.
- (13) Parmi ces 7 bergamotes nous distinguons:
- 1047 Petite orangette avec devises: Amour à la sépia sur fond gris "Rien d'impur ne m'alarme". Face: 2 oiselets sur une branche. Devise "Rien de si doux". XVIIIe s. Chevalier Philippe de Limbourg, Theux.
  - 1061 Deux petites orangettes, fond laque noir et rouge avec dessin chinois doré. Docteur L. Philippart, Liège.
- (14) VINDRY, Georges, *Bergamotes à Grasse*, Revue *L'Oeil*, Paris, n° 264-265, juill.- août 1977.
- (15) *Catalogue de l'exposition: 3000 ans de parfumerie 1980(...)*, Grasse, Musée d'Art et d'Histoire Provençal, p. 131-133.
- (16) Musées d'Angers, 10, rue du Musée, F 49000 Angers.
- (17) Musée départemental de Beauvais, rue du Musée, F 60000 Beauvais.
- (18) WATIN, *Art du peintre, doreur et vernisseur*, *Encyclopédie Roret*, Paris, 1864, p. 253: "Manière d'imiter en faux les laques de la Chine tels qu'on fait les ouvrages de Spa".
- (19) *Armide*: tragédie lyrique de Lully (1632-1687), empruntée à la Jérusalem délivrée du Tasse (1575), le sujet évoque les amours de la magicienne Armide et du chevalier français Renaud, retenu prisonnier.
- (20) CORADESCHI, Sergio: *Guide des meubles*, n° 94, France Loisirs, 1989.

IL Y A DEUX CENTS ANS:  
LE COMITÉ DE SURVEILLANCE À SPA EN 1794

Le 18 septembre de cette année-là, les Spadois apprirent, les uns avec crainte, les autres avec satisfaction, que les armées de la République Française venaient de remporter à Sprimont une grande victoire sur les troupes de l'Autriche (1). Aussitôt, dans le clan de ceux que l'on nommait les Aristocrates, ce fut l'affolement. On prépara en hâte quelques bagages, puis l'on prit le chemin de l'Allemagne en espérant que, comme en 1790 et 1792, l'exil forcé serait de courte durée. Mais parmi ceux qui avaient été leurs victimes, la joie épanouissait les visages: on attendait les libérateurs et surtout les parents et amis qui avaient, au cours de la dernière restauration du prince-évêque, cherché en France un refuge et des alliés.

Le mémorialiste spadois Houyon, qui fut témoin de ces événements, rapporte que *"Tous les Spadois qui faisaient partie des armées françaises et tous les chefs de notre révolution qui avaient quitté le pays à la retraite de Dumouriez, sont rentrés à Spa dès le 20 septembre. L'administration communale a été renouvelée. Jean-François Jehin (2) a été nommé président, et Pierre Tahan, menuisier (3), Joseph Debatty, maçon, Pierre-François Picard, cabaretier, Nicolas Wilkin, serrurier (4), membres. Je laisse à penser, ajoute Houyon, de quelle manière les affaires ont été menées par des hommes notoirement révolutionnaires (5)".* Ces nouveaux républicains plantèrent l'arbre de la liberté devant la fontaine du pouhon. Dans le Registre aux Résolutions magistrales de la communauté de Spa, on peut lire à la date du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794): *"Dans l'enthousiasme, le peuple entendit la lecture du décret de la Convention nationale en date du 2 mars 1793 vieux style, portant réunion des communes des pays de Franchimont, Stavelot et Logne à la République française, qu'il couvrit des plus vifs applaudissements et des cris mille fois répétés de Vive le peuple françois! Vive la République! Vive la Convention nationale! Un exemplaire de ce décret sauveur fut déposé dans la fosse et l'arbre y fut ensuite posé et élevé avec les mêmes transports et les mêmes cris répétés. Des hymnes, des cantiques patriotiques, furent chantés, et le couplet: *Amour sacré de la patrie, en émouvant tous les coeurs, les pénétra jusqu'à l'extase. La bannière tricolore fut portée ensuite triomphalement parmi Spa, par le doyen d'âge de la commune, le citoyen Jean-Charles Tahan que la musique accompagnait et que le**

*peuple suivoit en chantant la Carmagnole. Le cortège étant entré dans le Temple de la Raison, autrement nommé l'église paroissiale, on rendit grâce à l'Être Suprême par des chants républicains, par la lecture de la Déclaration des Droits de l'Homme, puis la bannière fut arborée en haut de la tour; la fête fut terminée par une illumination générale".*

Aux accents de la joie et de la fête devaient s'accorder des sentiments de vengeance: il y avait bien des rancœurs à assouvir et ceux qui avaient souffert des persécutions des Aristocrates, des partisans du prince-évêque, attendaient des autorités modernes qu'elles prennent à l'égard de ces derniers des mesures de Salut Public. Mais, plutôt que de donner libre cours à la vindicte populaire, l'édilité nouvelle décida d'appliquer la législation française consacrée aux dénonciations en matière politique.

La loi du 11 août 1792 qui ordonnait que la police de "sûreté générale" fût remise aux départements, districts et municipalités est à l'origine de comités révolutionnaires. Dès cette époque, en France, des "Comités de surveillance" ou "Comités révolutionnaires" avaient été créés. Ils s'étaient donné pour mission de recevoir les dénonciations, de lancer les mandats d'arrêt contre les prévenus et de les traduire éventuellement par devant le tribunal révolutionnaire (6). Dans la suite, la loi du 14 frimaire An II (4 décembre 1793) précisa le rôle et les attributions des comités révolutionnaires: ils étaient désormais chargés de l'application des lois révolutionnaires et des mesures de salut public et de sûreté générale concurremment avec les municipalités (7).

Le 3 vendémiaire An III (24 septembre 1794), les nouveaux municipaux spadois, présidés par Jean-Louis Wolff (8), prenaient la décision suivante: *"Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée arrête à l'unanimité de former une commission de police et surveillance prise dans son sein et de la composer des citoyens Jean-François Jehin, Jean-Pascal Henrard (9) et Jacques Hauregard; laquelle s'occupera des demandes en passeports, prendra tous les renseignements possibles sur la morale et la qualité des individus qui les formeront, et devront faire leur rapport à la municipalité en corps, qui délibérera s'il y a lieu ou non d'accorder le passeport qui ne pourra être délivré s'il n'est signé du président et du secrétaire-greffier. Cette commission sera chargée au surplus de recevoir et tenir note de toutes délations et dénonciations ainsi qu'à faire toutes perquisitions et recherches nécessaires tendantes à la police et sûreté générale, de même que d'empêcher le divertissement, transport ou évacuations des meubles et effets*

*appartenant aux émigrés, de faire respecter et conserver les propriétés et, à cet effet, de prendre les mesures nécessaires sans qu'il soit requis d'en référer à la municipalité, mais bien d'en rendre compte dans les vingt-quatre heures de l'exécution; elle pourra même décerner des mandats d'amener contre les prévenus ou personnes suspects de crimes ou délits quelconques qui devront toutefois être arrêtés à la pluralité des suffrages et signés au moins de deux membres".* La séance fut levée à huit heures du soir et le greffier N. Henrard la consigna au folio 126 r° et v° du "Registre de la Municipalité de Spa" (10).

Ce n'est qu'un mois après sa création que la commission de police et de surveillance se réunira pour la première fois. Les séances se tiendront à partir du 4 brumaire (25 octobre) au moins jusqu'au 23 (13 novembre) sous la présidence, le plus souvent, de J.-F. Jehin avec N. Henrard (11) comme secrétaire-greffier (12).

La première dénonciation qui lui fut apportée est une affaire d'accaparement Marie-Catherine Lanuit a entendu dire par la femme Urban Froidville qu'il y avait chez Pierre Gilson deux voitures de grains cachés sous des trèfles. La citoyenne Urban Froidville vint compléter la déposition précédente: elle a vu le frère de Renier Demaret décharger chez Gilson deux voitures de bottes de paille de seigle et une de trèfle, provenant de chez Gérard Woisson. Elle ne peut toutefois spécifier si les gerbes étaient battues ou non. Le même jour, Jean Jéguer vient déclarer qu'au Vieux Spa (13), la veuve Pierre Jamar a reçu du foin appartenant à un des frères de Deleau (14).

A ces manifestations de jalousie, typiques du monde rural, succède, deux jours plus tard (6 brumaire-27 octobre), la première vengeance politique: Mathieu Futvoie vient exposer qu'un certain Natalis était allé dire chez Henri Dechesne que Futvoie ferait de Dechesne son gibier sitôt que les révolutionnaires reviendraient; du fait de ce mouchardage, Futvoie avait été obligé de se cacher pendant six jours: il n'avait plus osé se montrer par crainte de la tyrannie de Natalis et de Dechesne.

Le mouvement de délation était lancé: les accusations seront de plus en plus graves, de plus en plus précises. Le 29 octobre (8 brumaire), la commission entendit d'abord Anne-Catherine Petit, épouse de l'ancien bourgmestre J.-G. Brixhe (15). Celle-ci rapporte que, vers le mois de septembre, l'épouse Stemberg lui avait confié que Jean Lahaye avait dit en sa présence: "*Il est temps de se montrer: il faut tordre le cou à ces chiens de Patriotes comme à des poulets*".

Puis ce sont deux paysans, Michel Culot et Mathieu Leloup, qui se présentent. Ils racontent qu'ils se sont trouvés la veille à Ster-Francorchamps où avait lieu une vente publique. Culot y ayant acquis plusieurs bestiaux, voulut les payer en papier-monnaie. Mais le notaire et greffier Deschamps refusa ce mode de paiement en disant: "*Je vous fais un an de crédit; à l'échéance, vous me payerez au cours de l'argent à ce moment-là*".

Le cabaretier Pierre-François Picard se joint aux deux pour rapporter des paroles attribuées à Deschamps: ils ont entendu dire que le notaire "*avait étudié pendant quelque temps avant de donner ces conditions*"; on donnait à entendre qu'il voudrait éluder le paiement en assignats, qu'il pourrait croire qu'un an plus tard, c'est en numéraire qu'il serait payé et qu'alors les billets n'existeraient plus... Plus grave encore, le tabellion aurait ajouté: "*Les intérêts particuliers vont avant ceux du peuple*". Ce pourquoi Picard considère que Deschamps est un Aristocrate.

Le 9 brumaire (30 octobre), le Comité de Surveillance tient deux séances. A celle du matin, on entend Marie Brixhe dénoncer l'émigration de Spadois. Elle situe ces départs lorsqu'on apprit dans le bourg "*que les Républicains étaient victorieux du côté du camp d'Esneux, Horward (16) et environs*" (18 septembre 1794). Elle a vu d'abord l'avocat Storheaux (17) s'en aller du côté de la Sauvenière (18), puis revenir sur ses pas pour rechercher son épouse; ils étaient accompagnés de la veuve Hamaide. Ensuite, elle aperçut le fils Guillaume Defossé menant deux chevaux; il lui a dit qu'il allait chercher les effets de l'avocat Storheaux avec un cabriolet. De plus, au même temps, elle a pu observer le manège de Martin Jehin: à plusieurs reprises, il est passé, chargé d'un sac ou d'une taie d'oreiller rempli, et se dirigeait toujours du même côté de la Sauvenière. Plus tard, dans l'après-midi, Jehin est venu rechercher le cabriolet de son fils que François Lezaack ou son frère avait conduit du côté de la Sauvenière.

Bonne observatrice, Marie Brixhe a encore vu, à la même époque, la veuve Ambroise Talbot passer dans une voiture, son neveu Nicolas était assis à l'arrière. Ils s'en allaient dans le même sens que les Storheaux et Mathieu Jehin. De même, Guillaume-Joseph Forgeur et ses enfants. L'après-midi, Marie-Caroline, veuve d'Aylis Wormr, corrobore les dires de la précédente; à propos de la veuve Talbot, Marie-Caroline ajoute que sa voiture était tirée par deux chevaux et que le neveu était bien assis à l'arrière sur un coffre.

La déclarante a aussi entendu dire par l'épouse de Hubert Defooz, concierge du conseiller et apothicaire Jehin, que Hubert lui avait confié: "Je me trouvais à



la forge de Jean Lahaye quand celui-ci s'est exclamé: "*Ces canailles de patriotes qui pensaient voir les Français ont été trompés. Avant de les voir, on leur fera allonger la langue de la moitié de la longueur de ma canne*". D'autres propos du même ont été recueillis par Louis Gérard qui les a entendu prononcer sur la place lors de la bataille d'Esneux: "*Il est temps de pendre tous les Patriotes. Si tout le monde était de mon avis, je les aurais bientôt achevés*".

Ce n'était pas la première fois que ce Jean Lahaye s'en prenait aux Patriotes: la femme Mathieu Baquay vint peu après déclarer que Germain Godet lui avait raconté qu'il avait rencontré Lahaye à Aix-la-Chapelle "lors de la fuite des troupes des tyrans coalisés"; Jean avait demandé à Godet si celui-ci regagnait Spa. A la réponse affirmative de ce dernier, l'autre avait rétorqué: "Tu n'y trouveras plus qu'environ deux cents enrégés Patriotes". La veuve Bricot assistait à cet entretien...

Le lendemain, c'est Quirin Tahan qui vient en rajouter. Lorsque les Français se sont emparés de Liège et que les troupes des tyrans coalisés s'enfuyaient (à la fin du mois de juillet), il a vu Jean Lahaye, sa femme, sa fille et la veuve Bricot partir en voiture dans la direction d'Aix-la-Chapelle. Les suivait une charretée de meubles et d'effets. Après Lahaye, c'est Mathieu Jehin qui est dénoncé par Marie-Elisabeth Haquet. Se trouvant chez Jehin, il lui tint ces paroles: "*Voilà donc les Français tous au diable, ces voleurs et scélérats. Je préférerais voir qu'on dressât une potence là (Il montrait la rue vis-à-vis de sa maison) pour y être pendu plutôt que de me réclamer du plus petit nombre des patriotes. Ce sont tous canailles*". La déclarante situe ces propos après la trahison de Dumouriez, soit aux environs du mois d'avril 1793.

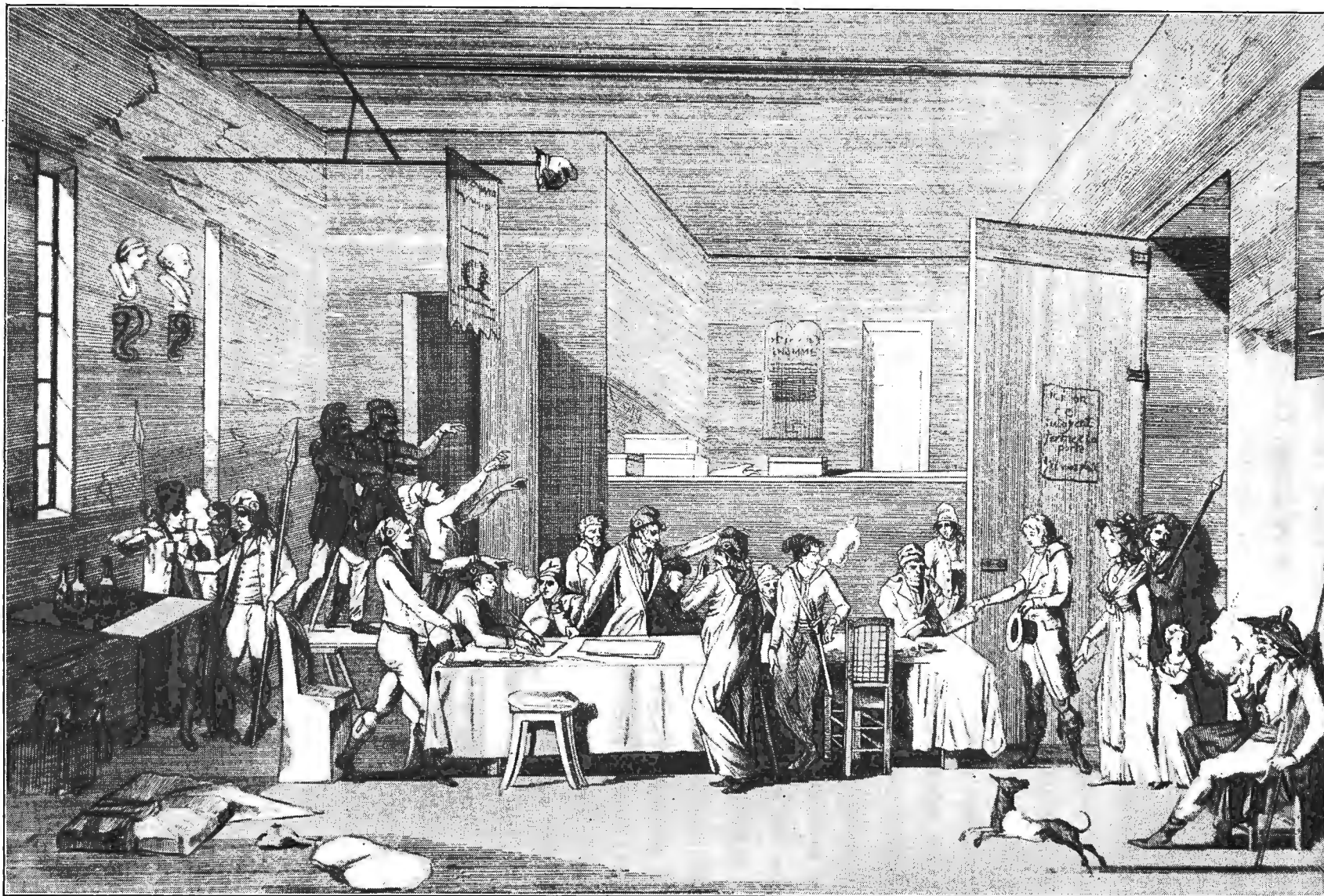
Le conflit exposé le 13 brumaire (3 novembre) par Hubert Paquay ne ressortissait guère des compétences du Comité de surveillance mais il est caractéristique de la rudesse des moeurs de l'époque. Or donc, au début de l'année 1791, un certain Gérard Beer avait été condamné à une amende de six cents francs pour avoir "foulé" les forêts communales; le bois volé avait été retrouvé chez lui. Dans le courant du mois d'avril, Beer s'en vint trouver Paquay et sollicita ses "bons offices" pour obtenir une atténuation de cette condamnation. Hubert Paquay prit contact avec les bourgmestres et Magistrat de Spa et obtint que l'astreinte soit réduite à sept louis d'or (cent trente-six francs et demi) que lui-même avança. Peu de jours après, le père de Beer vint chez le déclarant, le remercia de l'aide portée à son fils et proposa de signer un billet garantissant la

somme payée pour Gérard. Hubert Paquay répondit qu'attendu qu'il avait un reçu du Magistrat, il n'avait pas lieu de se défier. Ce n'était pas l'avis du père Beer qui conseilla de toujours prendre une garantie car, dit-il, "*Qui a voulu étrangler son père et sa mère pourrait bien en faire tout autant à l'égard d'un étranger*"; puis il donna des exemples de la mauvaise conduite de son fils et, ouvrant la bouche, montra que Gérard lui avait cassé deux dents.

Quelque temps après, le fils Beer remboursa Paquay de la somme qui lui était due puis l'incrimina d'avoir été mis à l'amende suite à une dénonciation de celui-ci. Un jour que Hubert abreuvait ses chevaux dans l'écurie, il fut agressé par Gérard et presque assommé de coups portés à la tête avec un étançon de charrue. Le malheureux en eut le bras droit cassé; de plus, sans l'intervention d'un mendiant survenu bien à propos, il risquait d'être égorgé par le forcené qui l'avait empoigné par le cou. Alors que le blessé sortait de l'écurie et s'enfuyait dans sa maison pour se soustraire à l'agression de ce furieux, ce dernier empoigna une houe et porta de nouveaux coups au déclarant qui ne put les parer qu'avec le bras gauche. Il en est d'ailleurs demeuré estropié et incapable d'écrire.

C'est encore de coups et blessures qu'il sera question les 21 et 23 brumaire (11 et 13 novembre). Le 21, Anne-Marie Philippe, femme de Cornelis Hockay, relate que, vers le premier juin 1794, alors qu'elle se trouvait sur le champ de la rue Grand Chemin (19), elle vit Henri, fils de la veuve Gilles Lezaack et présentement émigré, fondre sur la femme de Henri Lamy et lui porter plusieurs coups de râteau sur la tête et sur les bras. La malheureuse s'évanouit dans les bras de la déclarante qui était accourue à son secours. Le surlendemain, Gertrude Fallaque, épouse Henri Lamy, vient elle-même se plaindre de l'agression décrite plus haut. "*Il a failli m'égorger, déclare-t-elle, et sans le secours de plusieurs témoins, je serais morte sur place*". Michel Ganguelus portera témoignage de la réalité des faits. Avec ces relations d'agressions physiques qui semblent bien n'avoir guère de liens avec le changement de régime s'achèvent les procès-verbaux des séances de la Commission de surveillance transcrits dans ce registre.

Il n'est pas possible de tirer des conclusions générales à partir de dix-huit dénonciations; tout au plus pouvons-nous présenter quelques constatations. Nous remarquerons tout d'abord que l'existence du Comité de surveillance a été brève; à peine a-t-il tenu neuf séances en vingt jours. Faut-il attribuer cette rapide disparition à l'application de la loi du 7 fructidor An II (24 août 1794)? Elle



*Intérieur d'un comité révolutionnaire (1793). Dessin de Fragonard fils, gravé par Berthault. (Musée Carnavalet). Les membres du Comité parisien discutent, boivent et fument. L'ensemble dénote un manque de tenue. Il est vraisemblable que ce laisser-aller n'a pas été exactement imité par les Spadois.*

supprimait le comité révolutionnaire des communes qui, n'étant pas chefs-lieux de districts, possédaient moins de huit mille habitants (20). Le représentant Frécine prit, le 7 brumaire An III (28 octobre 1794) de nouvelles dispositions organisant la justice et l'administration sur les territoires placés sous l'autorité des administrateurs de Spa (21). En tous cas, le Comité de surveillance spadois, émanation de la municipalité, vit sa mission modifiée (22); désormais, comme nous l'avons vu lors de l'affaire Englebert (23), c'est à l'Administration d'Arrondissement de Spa que se présenteront les dénonciateurs. Leurs propos seront transmis, si elle le juge nécessaire, au Comité de Surveillance de Verviers, créé le 3 nivôse (23 décembre 1794) par Joubert, représentant en mission.

Le Comité spadois était constitué à l'origine de trois personnes: J.-F. Jehin, J.-P. Henrard et J. Hauregard. Jehin présidait les séances, sauf celle de l'avant-midi du 9 brumaire où il céda sa place à J.-P. Henrard. Des membres de la municipalité seront parfois présents et signeront comme "assumés" (ayant pris sur soi ou pour soi une mesure); N. Wilkin, le 9; J. Smal (24), les 9 et 10; Pierre Tahan, les 9, 10, 13, 21 et 23; Charles Magnée, le 10; mais il n'y aura jamais plus de quatre personnes à siéger. N. Henrard avait été choisi comme secrétaire-greffier. Il semble bien qu'étant déjà en fonction pour la municipalité, il n'ait accepté la charge qu'à titre temporaire car il signe "secrétaire-greffier provisoire"; ce qui ne l'empêchera pas d'assister aux séances jusqu'à la dernière où il passa la plume à F. Perrot. Pour dater ses procès-verbaux, il avait adopté le calendrier républicain alors que les dénonciateurs utilisent toujours le vieux style.

Parmi ces accusateurs, trois avaient été acteurs ou victimes; cinq, témoins directs; un, témoin indirect; pour les indicatrices, une avait été victime; cinq, témoins directs et trois, témoins indirects. Le statut social de ces personnes est malaisé à spécifier: si Madame Brixhe était de bonne bourgeoisie spadoise, deux étaient des paysans, un cabaretier, une concierge; l'expression "la femme" ou "la veuve" pourrait laisser supposer une origine populaire...

Henrard a commencé par enregistrer des racontars, puis des plaintes de témoins directs et finit par celles de victimes. On dénonce un notaire, un avocat et sa femme, un forgeron, des membres de familles connues: Lezaack, Talbot... Que leur reproche-t-on? L'accaparement, l'émigration, un refus des assignats, des menaces de mort, des voies de fait, des paroles injurieuses à l'adresse des Patriotes- (Ce sont "*des chiens, des canailles, des enragés*" pour Jean Lahaye; "*des canailles*" pour Martin Jehin)- et des Français- ("*Des voleurs, des scélérats*" pour

Martin Jehin)-. Le texte de leurs paroles est rédigé en français mais, à y regarder de plus près, on constate qu'il s'agit d'une traduction mot à mot d'expressions wallonnes.

Quel a pu être l'impact des prestations du Comité? Il a tout d'abord permis aux sentiments de jalousie ou de rancœur de se manifester. En créant cette commission, la municipalité agissait avec sagesse: dans un esprit de modération, elle tempérerait les passions populaires. Ce qu'a constaté J. Godechot pour la France peut-il s'appliquer à Spa? "Au total, les comités de surveillance semblent avoir bien rempli leur rôle. On peut souscrire pleinement au jugement que Robert Lindet portait sur eux en pleine période thermidorienne: *"On ne doit jamais oublier les services qu'ils ont rendus à la République: ils ont porté les derniers coups à l'aristocratie; ils ont comprimé les ennemis de l'intérieur; ils ont affermi la tranquillité publique"*(25).

Les périodes de bouleversements politiques sont propices à de telles dénonciations des adversaires vaincus. Qui ne se souvient des épurations de 1918 et de 1944-1945? Mais on ne peut comparer l'antagonisme Résistants-Collaborateurs à celui qui opposait partisans et adversaires du gouvernement des princes-évêques de Liège! Il y a deux cents ans, le vrai patriote était-ce celui qui souhaitait l'arrivée des "libérateurs" français ou celui qui voulait que subsiste la millénaire Principauté? Pour le Comité de surveillance, qui estimait que le bon droit était celui des vainqueurs, ce problème ne se posait pas.

#### A. DOMS

#### NOTES

L'auteur tient à remercier M. Paul Bertholet qui, après lui avoir signalé l'existence de ces documents, les lui a photocopiés et a accepté de relire et de corriger le texte de cet article.

(1) Dr L. THIRY, *Après Fleurus - La Bataille de Sprimont (18 septembre 1794)*, Bruxclles, 1936 et Robert DALEM, *La bataille d'Esneux (18 septembre 1794)*, Comité de propagande touristique d'Esneux-sur-Ourthe, 1969 .Georges JARBINET ajoute quelques pages dans *La Vie Wallonne*, n 364, 4e trim. 1978.

(2) Né à Theux, domicilié à Spa, âgé de 57 ans en 1793, marié, ayant trois enfants, propriétaire et négociant. Elu en 1790 officier municipal de Spa. Réfugié à Paris (Joseph MEUNIER, *Un acteur de la révolution liégeoise: l'avocat Laurent-François Dethier (1757-1843)* in *Bulletin de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 1ère partie, vol. XLIV, 1957, p. 60. En février 1790, il était "capitaine à la suite" dans l'état-major de la milice bourgeoise et nationale de Spa (Fonds Albin Body, n 389/725). Revenu au pays, il signe à Liège le ralliement à la France républicaine (*Code*

du droit public du pays réuni de Franchimont, Stavelot et Logne, tome 3, p. 148), puis est nommé président de la municipalité nouvelle le 23 septembre 1794. Dans ses *"Mémoires"*, Houyon le dénonce comme pillard chez Storheaux et blasphémateur: ayant trouvé un crucifix chez le même, il le jeta dans le feu en disant: "S'il a des jambes, il doit bien en sortir". (Albin BODY, *Un chroniqueur spadois (Antoine Houyon)* in *Spa-Histoire et bibliographie*, t.1, 1888, rééd. 1981, p. 172 et 175).

(3) Pierre-Remacle Tahan, sergent à la 3e Cie du 3e district de la milice bourgeoise et nationale de Spa, le 27 février 1790 (F.A.B. 389/725); était à la tête des pillards qui, en 1790, détruisirent les jardins de de Leau et s'en prirent à Remacle Deleau ainsi qu'au domicile du vicaire Cambresier. Il arrêta aussi Caro, maître-charpentier theutois, qu'il mit au carcan. Membre de la nouvelle municipalité en septembre 1794. Découvrit la cachette du mobilier du Waux-Hall qui fut ensuite volé. Un fils lui étant né, Tahan le fit porter à l'hôtel de ville où on le présenta à l'Être Suprême. (Albin BODY, *op.cit., passim*).

(4) Est-ce lui qui, le 25 mars 1796, après avoir scié les bras de la croix du grand clocher de la paroisse, déclara: "Maintenant, elle n'aura plus de bras pour prendre du tabac!" et mit un bonnet rouge sur la pointe? (Albin BODY, *op. cit., p.190*).

(5) Albin BODY, *op. cit., p. 172*.

(6) Jacques GODECHOT, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, 1968, p.327.

(7) *Idem*, p.330.

(8) Jean-Louis WOLFF (Spa 1756-1838), fils de Henri Duloup et petit-fils de Remacle Leloup. Père de neuf enfants de ses deux épouses. Peintre en jolités et fabricant d'objets vernis. Naturaliste, il constitua des collections de minerais, de papillons et d'insectes. S'était lié avec Laurent-François Dethier par un goût commun pour la minéralogie. Ecrivain, il servira de prête-nom à ce dernier dans certaines publications: *"Essai d'un cabinet portatif de minéralogie du département de l'Ourthe"*(1803), *"Itinéraire curieux"*(1816), *"Résumé de l'histoire des eaux minérales de Spa, de leur analyse chimique..."*(1829). Cfr J. MEUNIER, *op. cit., 2e partie*, vol. XLVI, 1959, *passim*.

(9) Jean-Pascal Henrard, dit Jean Rouge ou le Roux. Né et domicilié à Spa, âgé de 40 ans en 1793, marié, ayant trois enfants en bas âge, propriétaire, maître menuisier. A la Révolution de 1789, élu conseiller de la régence de Spa (J. MEUNIER, *op.cit., p. 60*). Assiste à ce titre au moins à huit des douze premières séances du Congrès franchimontois (*Code du droit public...*, tome 1, *passim*). Capitaine en second de la 5e Cie du 5e district de la milice de Spa (F.A.B. 389/725). Il s'opposa, le 8 août 1790, au "Plan de municipalité", principalement sur l'article qui permettait à n'importe qui de devenir bourgmestre.(Philippe de LIMBOURG, *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise*, in *Bulletin de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, vol. XIV, 1914-1919, p. 219). Se réfugie à Ruy en janvier 1791 (Albin BODY, *op. cit., p. 137*). Réfugié à Givet en 1793. Officier municipal en 1794, premier assesseur de la municipalité en 1796 (Ph. de LIMBOURG, *op. cit., p. 219*).

(10) Conservé aux Archives Communales de Spa. Sur sa première page, on peut lire en grands caractères, d'abord: "Régistre contenant les Résolutions Magistrales de la Communauté de Spa, commencé le 24 janvier 1791, après la fatale Révolution de 1789- Michel De Leau, greffier de Police - H. De Leau, Subst. Smtes"; et plus bas, en plus grands caractères encore: "VI Xbre 1792. Entrée des Troupes de la République Française dans la Commune; Epoque à jamais mémorable de notre délivrance de la Tyrannie et de l'esclavage, et de laquelle datera le règne de la Liberté et de l'égalité".

(11) Né et domicilié à Spa, Nicolas Henrard avait 25 ans en 1793, était marié et procureur de profession. Elu en 1790 secrétaire-greffier de la communauté (J. MEUNIER, *op. cit.*, p. 60). Enseigne de la 5e Cie du 5e district de la milice de Spa (F.A.B. 389/725) Il portait le drapeau vert et blanc de cette milice, le 24 juin 1790, lors de la procession en l'honneur de la victoire de Sutendael. Se réfugie à Malmedy en janvier 1791 (Albin BODY, *op. cit.*, p. 133 et 137). Retiré à Givet en 1793 (MEUNIER, *op. cit.* p. 60). Signe à Liège le ralliement à la République française (*Code du droit public*, 3e partie, p. 149). Est l'un des "Sans-culottes" qui forment la nouvelle municipalité de Spa le 2 vendémiaire An III (23 septembre 1794) (Albin BODY, *op. cit.*, p. 206).

(12) Les procès-verbaux des dénonciations se trouvent dans le "Registre aux délibérations ainsi qu'aux dénonciations du Comité de Surveillance de la municipalité de Spa" aux Archives communales de Spa.

(13) Par opposition au Nouveau Spa qui prit de l'extension à partir du XVIIe siècle autour du pouhon et de l'église paroissiale, le Vieux Spa, dès le Moyen Age, se consacrait aux activités agricoles et métallurgiques. Il s'était établi à la partie inférieure du ruisseau venant de Barisart (actuelles place de l'Abattoir et place Verte).

(14) Cette famille spadoise dont les membres étaient du clan des partisans du Prince-Evêque, fut en butte aux persécutions des Patriotes locaux (dont ils se vengèrent bien à leur heure...). Cfr H. SLOSSE et J. BERGER-CARRIERE, *Les de Leau, notables spadois sous l'Ancien Régime*, in *Bulletin des Archives Verviétoises*, tome X, Verviers, 1976.

(15) Jean-Guillaume Brixhe (Spa 1758-Liège 1807). "Procureur", notaire. Un des promoteurs de la Révolution franchimontoise. Il est "élu" bourgmestre de Spa le 18 août 1789 et nommé secrétaire du Congrès de Polleur le 26 août. Député au Conseil des Cinq-Cents en 1799, il est renvoyé par le coup d'état du 18 brumaire. Il fut ensuite avoué près le tribunal d'appel de Liège jusqu'à sa mort. Cfr Philippe de LIMBOURG, *op. cit.*, p. 113 et P. LAFAGNE, *J.-G. Brixhe, Spa, Les Cahiers Ardennais*, 4e année, n 8, octobre 1934, p. 5-6.

(16) Haut-Regard: Lieu dit de l'ancienne commune de La Reid, sur la crête séparant les vallées de la Hoegne et de l'Amblève.

(17) Guillaume-François de Storheaux (1741-1795). Epoux de Jeanne-Thérèse de Boniver. Avocat et député de Spa au Congrès de Polleur. Nous avons donné dans le vol. LIX du B.S.V.A.H. 1977, une biographie de ce modéré qui, après avoir participé à l'Heureuse Révolution, dénoua progressivement les liens qui l'avaient uni aux Patriotes. Son départ de Spa, en septembre 1794, lui valut l'inculpation d'émigration. Grâce à M. Paul BERTHOLET, qui nous a transmis copie des

pièces se trouvant aux A.E.L., Fonds français, Administration communale 83, Spa, il nous est possible de retracer la suite des formalités entreprises par l'avocat spadois pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés. Dès le 3 brumaire An III (24 octobre 1794), l'avocat envoyait une pétition demandant sa réintégration et la levée des scellés mis sur son domicile. Il fournit aussi une attestation en allemand rédigée par le bourgmestre de Munstereifel datée du 14 octobre comme quoi il s'y était arrêté quatorze jours pour maladie. Nouvelle pétition le 13 frimaire (3 décembre). Puis, en vertu de l'arrêté du 8 frimaire (28 novembre) à Bruxelles, imprimé le 29 frimaire (19 décembre), il rentre à Spa et se présente, le 6 nivôse (26 décembre), à la municipalité présidée par J.-F. Jehin avec N. Henrard pour secrétaire. Ceux-ci ayant lu au balcon de l'hôtel de ville un avis pour savoir s'il existait des charges contre Storheaux, tiennent séance du Comité de Surveillance le 8 nivôse (28 décembre) et délivrent à l'avocat une attestation "que rien n'est parvenu à leur connaissance contre sa conduite et sa probité". Ce même jour, Storheaux présente une troisième pétition car il lui fallait encore l'avis de l'inspecteur des domaines. Le tout sera envoyé par l'Administration d'arrondissement de Spa à l'Administration centrale d'Aix-la-Chapelle. Et de Storheaux rentrera en possession de ses biens...

(18) Storheaux empruntait la chaussée menant à la principauté abbatiale de Stavelot et, depuis cette ville, il pouvait gagner la Rhénanie.

(19) Il doit s'agir de la Grande Rue, dite encore rue de l'Assemblée, actuellement place et rue Royale.

(20) Jacques GODECHOT, *op.cit.*, p. 332.

(21) Georges HANSOTTE, *Histoire de la Révolution dans la Principauté de Stavelot-Malmedy*, in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, tome LXIX, 1952, p. 122-123.

(22) Il semble bien que le Comité de Surveillance n'a pas été immédiatement supprimé puisque, le 8 nivôse An III (28 décembre 1794), ce Comité, toujours présidé par J.-F. Jehin avec N. Henrard comme secrétaire-greffier, délivre à de Storheaux une attestation de bonne conduite (Cfr note 17).

(23) Voir notre article *Spa, février 1795: Madame Englebert n'aimait pas les assignats*, dans *Histoire et Archéologie Spadoises*, n 44, 1985, p.152-161.

(24) Est l'un des neuf "Sans-culottes" qui, le 2 vendémiaire An III (23 septembre 1794), ont formé la nouvelle municipalité de Spa (Albin BODY, *op. cit.*, p. 206). 25. Jacques GODECHOT, *op. cit.*, p. 333.

\* \* \*

\*



## UN CONTRAT DE LOCATION DU BUFFET DU WAUX-HALL A SPA (1777)

Dans une étude remarquablement documentée sur *Les Jeux de hasard à Spa au XVIIIe siècle*, M. Paul Bertholet a retracé la naissance et le développement des "maisons d'assemblées" érigées à Spa au XVIIIe siècle: la Redoute, le Waux-Hall et le salon Levoz (1). En ce qui concerne le Waux-Hall, situé en dehors du centre du bourg de Spa, sa construction fut entamée en mai-juin 1769. Le bâtiment fut ouvert dès la saison de 1770 et un arrière-corps comportant deux salons de jeux y fut bientôt ajouté. L'année 1778 vit un nouvel agrandissement par l'édification d'une aile sud abritant des communs, des cabinets particuliers et des salles de banquets et qui a été remplacée à une date récente par un bâtiment nouveau dont la façade, bien que moins élevée, rappelle par son style l'aile ancienne.

D'après un Mémoire sur Spa rédigé au début du XIXe siècle par de Leau, fils de Gérard de Leau qui avait été un des actionnaires de la Redoute, *"au retour des fontaines, vers les dix heures du matin, le rendez-vous général de la société était le Waux-Hall, sur la route de la Géronstère, ou à la Redoute dans le centre de la ville, pour y déjeuner avec du thé, du café, du chocolat, du pain et du beurre frais, des fruits, des vins de liqueur, rarement des viandes, excepté lorsqu'une société s'y réunissait à tant par tête. Je n'ai guère vu passer de saison sans plusieurs déjeuners de cette espèce de cent à cent cinquante et quelquefois de la généralité des étrangers sur l'invitation de l'une ou l'autre des personnes de qualité qui s'y trouvait. Une excellente musique accompagnait les anciens déjeuners jusqu'au moment du jeu qui commençait vers les onze heures et finissait de 2 à 3 heures de l'après-midi"*.

M. P. Den Dooven a publié dans ce bulletin (n° 38, juin 1984, pp. 65-72) un document relatif à la location du buffet du Waux-Hall en 1782. Un autre document de novembre 1777, conservé dans le Fonds Albin Body à la Bibliothèque communale de Spa (fardes 210), concerne également la location du buffet du Waux-Hall. Ce contrat se rapporte aux rafraichissements et goûters donnés dans l'ancien bâtiment, ainsi que toutes sortes de repas dans la *"nouvelle ajoute qui va être édifiée"*. Par contre, le contrat de 1782, conclu au prix de 100 louis d'or (1950 florins) se rapporte au buffet de "l'ancien bâtiment" à l'exclusion de tous repas avec viande chaude, les repas et fêtes donnés dans le "nouveau

bâtiment" n'étant pas compris. L'intérêt de ce document de 1777 est qu'il permet de connaître la date de construction de l'aile sud du Waux-Hall consistant en un bâtiment en équerre donnant sur une cour (voir le plan dans l'étude citée en note 1). Notons que le contrat de 1777 interdit de faire servir le Waux-Hall et son ajoute et dépendance d'auberge ou de cabaret pour le "commun peuple" et les domestiques; cette clause a été reprise en 1782, le repreneur devant en plus veiller à ce qu'il n'entre personne dans la salle qui ne soit correctement vêtu. On voit de plus que la "saison" commençait le 1er juin pour se terminer le 10 octobre.

Voici maintenant le texte de ce contrat de 1777.

*"Le vingt cinq Novembre mil sept cent septante sept, par devant moi Notaire et témoins soussignés comparu(ren)t personnellement Messieurs Jean Devivier, Jacques Barthelemi Renoz architecte, Monsieur Clement Plomteux, préposé des Etats de Liège et Comté de Looz et Monsieur Evrard Urbain De Fossoul ancien Bourgmestre de Liege partie faisant tant pour eux que pour leurs consors, maitres et propriétaires du Vauxhall à Spa, sous promesse de ratification d'iceux d'une (part) et le sieur Martin Joseph Robiquet d'autre part. Lesquels Seigneurs et premiers ont affermé au Sieur second acceptant l'usage de leur hotel du Vauxhall à Spa et de la nouvelle ajoute qu'ils vont faire construire pour y donner à son profit pendant ce qui s'appelle la saison de Spa les rafraichissements, gouters et accessoires ci après spécifiées, sous les clauses, reserves, conditions et modifications suivantes. Premier le présent bail durera trois années, s'entend trois saisons, dont la première commencera au premier juin 1778 ou plutôt si les circonstances l'exigent, et finira au dix octobre de la même année et ainsi de suite jusqu'à la révolution de la troisieme qui aura lieu au dix octobre mil sept cent quatre vingt un, à moins que les rendeurs ne trouvent à propos de le revoquer plutot, ce qu'ils pourront faire toutes et quantes fois ils le voudront, en remettant les mains à tout sans observer aucune formalité de loy, voir moyennant dedommageant équitablement le dit Sr entrepreneur. Deux, ledit Sieur entrepreneur payera chaque année aux rendeurs pour prix du présent Bail la somme de dix mille fls bbt (florins brabant) en trois termes, savoir au premier aout de chaque année deux mille cinq cents florins, au premier septembre trois mille cinq cens et au dix octobre le residu consistant en quatre mille florins, sans pouvoir exiger ni pretendre aucune grace diminution ou rabais pour quelle cause, raison, pretexte, motif ou accident que ce soit ou puisse être prévu ou non prévu et au défaut de fournir chaque payment aux termes suslimités, le prix de l'année entière sera la meme échu et*

*exigible par les voies ci après stipulées. Trois, le dit Sieur Ropiquet aura l'usage de tous les meubles, linges, argenterie et ustencilles qui sont au Vauxhall appartenant aux rendeurs, desquels il se fera un inventaire, à charge de les entretenir et de les faire accomoder lorsque le besoin l'exigera et de les reproduire tous dans le meilleur état possible à la fin de chaque saison. Quatre, le même entrepreneur devra se procurer tous les autres meubles, ustencilles, denrées et marchandises nécessaires pour une telle entreprise, à l'exception cependant des chaises, glaces, rideaux et tapisseries qui seront, de même que les tables de jeux fournies par les propriétaires lesquels demeureront aussi chargés de l'entretien de la dite maison du Vauxhall, ses annexes et dependances. Cinq, le dit Sieur second devra en bon pere de famille et comme si la chose lui appartenoit en propre, veiller et donner tous ses soins à la conservation tant dudit Vauxhall ses.....*

(Ici existe une lacune dans le texte original, qui ne comporte par non plus à la fin le nom du notaire ni des témoins).

*outré les rafraichissements qui sont en usage aucune espèce de repas que des gouters et dejeuners, mais il pourra dans la nouvelle ajoute qui sera réputée maison particuliere à cet effet, donner des diners, des soupers et generalement toutes sortes de repas et de rafraichissements, lesquels dans l'un et l'autre des dits endroits devront être servis avec la plus grande propreté et la plus scrupuleuse exactitude. Dix, le Vauxhall, son ajoute et dependance ne pourront en aucune facon servir d'auberge, cabaret ou buvette pour le commun peuple, encore moins pour les domestiques auxquels on ne pourra sous aucun pretexte donner à boire sinon pendant leurs repas lesquels ils pourront leur être fournis par l'entrepreneur s'il le juge à propos lorsque leurs maitres seront au dessert et pas autrement. Onze, le dit Sieur Ropiquet ne pourra sans le consentement de deux secretaires servir ni transporter à manger hors de la maison du Wauxhall, appendices et dependances ni faire ni entreprendre aucun souper, gouter, déjeuner, diner hors d'iceux, mais au contraire il devra faire son possible pour attirer et satisfaire un chacun dans le dit Vauxhall et ses appendices en apportant tous ses soins pour y faire regner le bon ordre et en pourvoyant de tout ce qui peut concourir à l'augmentation et succès de son entreprise. Douze, le dit Sieur entrepreneur sera obligé de fournir et livrer pour toutes les places du Vauxhall tous les bois et chauffages, de même que tout ce qui est relatif aux rafraichissemens. Treize, tous les jeux generalement quelconques de meme que les bals, les concerts et autres amusemens ou divertissemens qui se donneront dans le dit Vauxhall, ajoute et dependances sont entierement réservés aux rendeurs*

*qui à cet effet pourront en tout temps à toute heure disposer de toutes les places à leur volonté, sans que le Sieur Ropiquet puisse directement ou indirectement troubler, empêcher ni apporter le moindre obstacle aux dits jeux, bals, concerts ou autres amusements sous quelque prétexte ou motif que ce soit ou puisse être, voir que les dits vendeurs fourniront à leurs frais tous les objets et instruments relatifs à semblables parties, de même que les domestiques ou personnes à ce nécessaires".*

Le repreneur, Martin Joseph Ropiquet était établi à Liège dans la paroisse de Notre-Dame-aux Fonts, où il possédait la maison de la Couronne d'Or. Comme le fait remarquer M. Bertholet, le prix exigé de 10.000 florins par saison était si élevé que Ropiquet ne put faire face à ses obligations: en février 1779, la saison ayant été mauvaise, il fut poursuivi pour dettes et en septembre, sa glacière à Spa fut saisie (2). Le buffet fut repris en février 1782 par la veuve de Gilles Boussart, mais uniquement pour les rafraichissements dans l'ancien bâtiment, à l'exclusion de tout repas avec viande chaude, et le contrat fut prolongé plusieurs fois (3).

Nous avons trouvé dans les archives communales des documents inédits sur cette glacière creusée dans la colline de Spaloumont, derrière la Promenade de sept heures (autrefois fagne Lolo et actuellement Avenue des Platanes) et nous les publierons dans un article consacré aux glacières de Spa et à leur approvisionnement.

#### NOTES:

1) Paul BERTHOLET, *Les Jeux de hasard à Spa au XVIIIe siècle. Aspects économiques, sociaux, démographiques et politiques*, dans *Bull. de la Société Verviétoise d'Histoire et d'Archéologie*, vol. LXVI, 1988.

2) Cette glacière est celle, actuellement murée qui se trouve Avenue des Platanes (plan n° 2 et description dans l'article sur les Glacières de Spa, par Michel CAUBERGS paru dans le *Bulletin de la Société belge d'étude des souterrains* (1987).

Le 10 août 1780, Ropiquet donne à ses cinq enfants, peut-être afin d'éviter la saisie, son commerce d'épicerie, mercerie, figures de dessert, batterie de cuisine et vivres, à condition que lui et sa femme soient entretenus et nourris leur vie durant (P. BERTHOLET, *op. cit.* pp. 90-91).

3) Voir l'article de M. Pierre DEN DOOVEN.

## LES GLACIERES DE SPA ET LEUR APPROVISIONNEMENT

Ainsi qu'on peut le lire dans la brochure de la collection *Héritages de Wallonie* consacrée aux *Glacières à glace naturelle* (1989), la ville de Spa illustre de manière particulièrement exemplaire le phénomène de la conservation et de l'utilisation de la glace naturelle, ainsi que de l'évolution des techniques qui, depuis la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont cessé de marquer la construction des glacières.

Plusieurs des nombreuses glacières de Spa ont déjà fait l'objet de notices accompagnées de plans. En 1987, Michel Caubergs a publié dans la revue de la Société belge d'étude des souterrains un article dans lequel on trouve des notices sur la glacière de la Sauvenière et sur les deux glacières de l'avenue des Platanes (avec plans). Dans la monographie de la collection *Héritages de Wallonie*, on trouve le texte d'un édit du 29 août 1757 par lequel Jean-Théodore de Bavière donne à Pierre Joseph de Lavaux l'autorisation, avec octroi exclusif, de faire construire une glacière à Spa. Cet octroi ne fut pas suivi d'effet, mais le 12 juin 1766, Charles d'Oultremont accorda une autorisation identique à Jean Martin Bossy, commissaire de la cité de Liège (1). Le bâtiment édifié proche de la chaussée de la Sauvenière (aujourd'hui chemin Henrotte) porta le nom de la Glacière, et plus tard celui d'Hôtel Brighton. Le 4 juin 1767, Bossy et ses associés dont Jean-Gérard-Joseph Leroy, mayor de la cité de Liège, déclarent qu'il ont construit l'année précédente "une glacière avec cinq caves ou souterrains près de Spa, au-dessus de la porte (de la Sauvenière)" (2). De la glacière originale, la cuve subsiste encore, de même que ses couloirs d'accès et ses conduits de remplissage, mais elle a perdu sa voûte.

Malgré l'octroi exclusif accordé à Bossy, les associés de la Redoute avaient à leur tour fait construire une glacière, et dès la saison 1769, on servait des glaces à la Redoute, au prix de 3 sols et 9 liards (3). Le non-respect de l'octroi exclusif de la glacière de Bossy amena celui-ci, avec ses consorts, à ne pas respecter le privilège exclusif des jeux et bals accordé à la Redoute, d'où la construction du Waux-Hall en 1770 (4).

Pour en revenir à la brochure de la collection *Héritages de Wallonie*, on y trouve également des renseignements administratifs et un devis concernant l'érection après 1869 de glacières aux différentes fontaines de Spa, de même que des notices détaillées, accompagnées de plans, de plusieurs glacières spadoises,

dont celle de l'abattoir de Spa, datant de 1878, désaffectée mais intacte et particulièrement remarquable par sa disposition, ainsi que sur la glacière de l'ancienne brasserie Biffer, à laquelle M. Louis Bédoret s'est intéressé particulièrement. Datant de 1896, elle est aujourd'hui fortement délabrée, mais on en conserve le plan qui est reproduit dans cette étude.

Nos recherches dans les archives communales de Spa nous permettent d'apporter des renseignements complémentaires sur quelques glacières spadoises et sur leur approvisionnement en glace naturelle.

Dans notre article consacré à la location du buffet du Waux-Hall pour la saison 1778 par le confiseur liégeois Ropiquet, nous avons fait allusion à la saisie de sa glacière en septembre 1780 pour cause de défaut de paiement du montant trop élevé de son adjudication (5). Un document original conservé aux archives communales de Spa nous apprend que le 23 septembre 1780, la baronne de Crassier, épouse du président du Conseil ordinaire de Liège, demanda la saisie de la "glacière, prairies et bocages, appendices et appartenances que M. J. Ropiquet et le sieur Antoine lion possédoient tant comme propriétaire que locataire, située à Spa au bas de la promenade de sept heures entre ses joignans, près du sieur Renard, confiseur à Spa". Il s'agit sans doute de la glacière 2 de l'avenue des Platanes, (anciennement fagne Lolo), dont on trouve le plan dans l'article de M. Caubergs.

D'après un autre document, le sieur Antoine Renard, confiseur, avait acheté à Ropiquet dans le courant de l'année 1779 toutes les glaces conservées dans cette glacière. Il y eut une contestation à ce sujet entre la baronne de Crassier et Renard, car celui-ci possédait la clef de la glacière et entendait faire valoir ses droits sur la marchandise. En présence du notaire spadois Nicolas-Joseph Delrée fut faite une visite de la glacière, ce qui donna lieu à un inventaire:

*"Aiant été ouvert successivement deux portes avec une même clef, avons vu et remarqué une échelle pour descendre sur la glace, surchargée de trigut (décombres, détritius), aiant observé que cela provenoit d'une partie de la voûte qui est tombée, ce qui nous a empêché de pouvoir mesurer ses hauteur et largeur, requis d'en dire à peu près la quantité, nous a été reponduqu'il pouvoit y avoir encore dix voitures de glace, et ledit Renard at fait refermer les portes et at conservé la clef".*

Le baron et la baronne de Crassier rentrèrent en possession de la glacière, car un autre document daté du 4 janvier 1781 concerne la location par ceux-ci au sieur Jean Levoz, demeurant au Cerf, sur la place de Spa, de la "glaciere et du petit pré

*dessaisi par eux contre le sieur Ropiquet*". Le bail, par lequel le locataire s'engage à entretenir la glacière "en bon père de famille" est conclu pour un an à partir du premier janvier et est renouvelable pour trois ans à défaut de renom, "au moyen de quatre louis d'or ou carolins".

Le 2 janvier 1782, la glacière "*située en bas de la promenade de 7 heures, en lieu dit fagne lolo*" fut louée pour trois ans par sire Matthieu, prêtre et marguillier de Spa au nom de la baronne de Crassier aux sieurs Ambroise et Jean Noël Talbot "*au moyen de trois louis d'or au carolin par an payable à la Saint Jean, à condition de l'entretenir de tout ce qui peut et pourra être nécessaire*".

Par la suite, la glacière fut vendue à un Spadois, comme nous l'apprend un acte passé à Hasselt le 15 juin 1810, qui enregistre la vente pour le prix de 70 florins bb de Liège à Hubert Joseph del Hasse, commerçant à Spa, de la "cave glacière avec ses terrains annexes...avec un morceau de pré ou fange située au bas de la promenade de 7 heures, provenant de feu Jean Bolland de Spa (6) et Ropiquet de Liège, tenue en location par feu veuve Ogilvy (7) et Charles le Maistre de Spa". Le vendeur est Théodore Duys, prêtre demeurant à Hasselt, frère et héritier de feu Marie Helène Duys, douairière de feu Louis Joseph de Crassier.

Enfin, un autre acte notarial passé à Spa le 21 décembre 1815 se rapporte à la vente par Hubert Joseph Dehasse de la "*cave glacière avec appendices et dépendances, même avec un morceau de pré ou broussaille, située sur la fagne lolo au bas de la promenade de 7 heures, joignant à la montagne de Spaloumont*". L'acquéreur est Guillaume Culot, propriétaire à Spa, et l'acte est passé en sa maison enseignée l'Hôtel d'Anvers, rue de la Sauvenière. Par la suite, les deux glacières de l'avenue des Platanes furent exploitées par la famille Yafrate et cela jusqu'en 1924, date à laquelle fut construite à Spa une usine de glace artificielle.

Nos recherches dans les archives communales de Spa nous ont également fourni des renseignements sur l'approvisionnement des glacières, au sujet duquel Michel Caubergs écrit que la glace était récoltée de décembre à janvier sur des étangs gelés. Nous ignorons d'où provenait la glace entreposée au XVIIIe siècle, car certains étangs ne furent créés qu'un siècle plus tard, mais il est fort probable qu'une bonne partie de la glace provenait des "viviers" que l'on trouve dans la fagne de Malchamps, située au sud de Spa, à une altitude de plus de 570 mètres (8).

Le 25 novembre 1863, l'administration communale met en location par apposition d'affiches le droit d'enlever les glaces du bassin de natation (situé à



*Chariot chargé de glace venant des fagnes spadoises (Collection particulière).*



*Promeneurs aux étangs Sury (septembre 1934).*



cette époque rue Sylvela, à l'endroit où furent établies plus tard les serres de de l'Hôtel Britannique, après qu'en 1890, ce terrain ait fait l'objet d'un échange avec celui où se trouve le bassin de natation actuel), et également de "25 lots de marais situés sur les fanges communales pour servir à l'approvisionnement des glaciers". Ce droit est adjugé pour un prix annuel de 135 frs (Archives communales, Correspondance). Un beau tableau d'un peintre spadois représente un chariot chargé de glace venant des fagnes de Spa (collection particulière).

Le 10 janvier 1869, il est question dans les délibérations du Conseil de l'établissement d'un étang rue Chelui, c'est-à-dire dans le vallon de la Picherotte ou ruisseau des Artistes. Le 8 novembre 1870, par suite de l'avis proposant en location le droit de prendre la glace dans deux étangs appartenant à la commune et situés l'un derrière le Casino (?), l'autre près de la promenade des Artistes, un certain Baas Cogez écrit à l'administration communale qu'il propose de donner 40 frs 40 *"s'il gèle bien entendu suffisamment pour que l'on puisse en faire usage"*. Notons que ce même L. Baas Cogez, dans une lettre envoyée le 20 novembre 1860 avait écrit qu'il avait l'intention de construire une glacière derrière chez lui, Promenade de quatre heures au pied de la montagne, en se soumettant aux règlements de la commune, mais il ne semble pas que cette glacière fut construite. La même année, la soumission d'un certain Albert Nagan pour les deux étangs de l'allée du Marteau et de la rue Chelui pendant l'hiver 1870-1871 est de 50 frs pour l'étang derrière le casino, de 60 frs pour celui de la rue Chelui et de 120 frs pour les deux étangs.

Le 10 novembre 1871, M. Edmond Sury, propriétaire de l'Hôtel de Flandre, demande à l'administration communale l'autorisation de construire un étang pour l'approvisionnement de sa glacière dans les fanges communales, au lieu-dit contre les Minières. Après délibération du conseil, il est autorisé le 30 novembre à *"faire à ses frais au lieu dit contre les Minières sur la fange communale les travaux nécessaires à l'approvisionnement des glaciers sur une étendue d'environ un demi hectare, à faire en deux fois l'an à l'époque des gelées et en temps de grande sécheresse seulement à environ 300 mètres de l'endroit indiqué une prise d'eau au petit courant qui sépare une parcelle de fange communale d'un pré particulier attenant à la route de Francorchamps, le tout à la condition que M. Sury paiera pendant neuf ans une redevance annuelle de 50 frs à la caisse communale et que après ces neuf ans de possession, il abandonnera à la ville tous les travaux par lui effectués sans aucune espèce d'indemnité"* (Délibérations du Conseil 1868-1872). Par

ailleurs, sans doute en attendant que les étangs soient terminés, E. Sury déclare le 24 novembre soumissionner la glace des étangs Cheluy et Casino au prix de 120 frs. pour l'hiver 1871-1872 et le 30 novembre, il offre la somme de 70 frs. pour la location des étangs dits réservoir de la ville et dessous le gazomètre.

Les étangs Sury, situés à droite de la route menant à Francorchamps, à environ deux cents mètres de la source de la Sauvenière, ont aujourd'hui disparu, mais on en conserve une photo datée de septembre 1934.

D'autre part, le propriétaire de l'Hôtel Britannique avait fait aménager des étangs destinés à approvisionner la glacière de cet hôtel à peu près à hauteur des étangs Sury, mais de l'autre côté de la grand route de Francorchamps.

Dans les recettes de la commune de Spa pour 1885-1886, la location des étangs pour approvisionner les glacières rapporte 303 frs. (p. 67), 189 frs. en 1890-1891 et 60 frs en 1896-1897.

Dans la brochure sur les glacières publié dans la collection *Héritages de Wallonie*, on trouve (p. 17) le devis des travaux pour la construction en 1869 de glacières aux établissements des fontaines. Cependant, une glacière avait déjà été construite antérieurement à Barisart, comme nous l'apprend une notice datée du 3 octobre 1868 du registre des délibérations du Conseil 1868-1872. En voici le texte: "*Le sieur Bodson, locataire de l'établissement de Barisart, demande l'autorisation d'agrandir la glacière qu'il a fait construire à l'usage de cet établissement, laquelle ne suffit plus aux besoins actuels, proposant de construire à ses frais une glacière ayant les dimensions suffisantes pour contenir 200 m2 de glace suivant devis important 1400 francs, et attendu que cette glacière resterait la propriété de la commune à la fin de son bail, demandant que celle-ci ou le nouveau locataire le cas échéant l'indemnise de ses dépenses jusqu'à la concurrence de la valeur de la construction à dire d'experts à l'expiration de son contrat*". Le dossier est renvoyé au collège pour examiner si l'emplacement convient et faire une proposition sur l'objet de cette demande. Il existait également une glacière à l'Hôtel d'Orange, rue Royale. En 1905, sa location rapporte 300 frs. et 50 frs. en 1909-1910.

L. Marquet

#### NOTES:

- (1) P. BERTHOLET, *Les jeux de hasard à Spa au XVIIIe siècle*, 1988, pp. 68-69.  
En 1770, Leroy n'ayant pas rempli ses obligations, l'architecte J. B. Renoz

devient bailleur de fonds et est associé à la part de Bossy.

- (2) idem, p. 68.
- (3) Idem, p. 69.
- (4) Idem. Voir la notice sur le Waux-Hall, pp. 68-89.
- (5) Idem, p. 90.
- (6) Lors de la constitution de la société établie en 1766 par Bossy et consors pour la construction de la glacière, Jean Bolland avait été désigné pour diriger celle-ci (P. BERTHOLET, p. 68).
- (7) Charles Ogilvy faisait partie de la société qui créa le Waux-Hall (P. BERTHOLET, pp.70-71).
- (8) Ces viviers ou mardelles se trouvent en grand nombre dans la fagne de Malchamps, à une altitude variant entre 570 et 555 mètres. Leur diamètre peut varier de quelques dizaines de mètres à une centaine de mètres et même plus pour les plus grands, notamment pour celui appelé "étang des Romains", non loin des tours de Malchamps. Il s'agit de paises minéraux qui se sont créés il y a environ 11.000 à 12.000 ans et qui se présentent comme des dépressions plus ou moins circulaires ou parfois allongées, entourées d'un rempart dont la hauteur est comprise entre quelques dizaines de centimètres à quelques mètres.

Voir le mémoire de Philippe MARTINY, *La fagne de Malchamps à Spa*, Université de Liège, Faculté des sciences, 1978, pp. 8-12 et carte p. 12 et l'album *Faniae. Réserve naturelle des Hautes-Fagnes* par R. SCHUMACKER, pp. 59 et 235, ainsi que la monographie de Francis CERFONTAINE, *La Commune de Spa*, p. 25 (1994).

## CASANOVA

(fin)

Quand nous fûmes levés de table, je pris Croce à part et je lui tins un discours sage et pathétique. Je lui démontrai l'extrême besoin de la conduite la plus circonspecte, car il allait devenir le plus exécration des bourreaux s'il arrivait que, par ma faute, l'excellente créature qu'il avait séduite dût se trouver malheureuse.

- "Je ne veux plus compter que sur ma science, et ainsi je suis sûr de toujours vivre en homme riche.

- Sait-elle que ton unique revenu est le sang des dupes ?

- Elle ne sait rien, si ce n'est que je suis joueur; et comme elle m'adore, elle n'a d'autre volonté que la mienne. Je me propose de l'épouser à Varsovie avant ses couches, et je compte que pour celle-ci il ne m'arrivera pas de la laisser à ta charge. Si tu as besoin d'argent, dispose librement de ma bourse.

- Je te remercie, et je réitère la recommandation d'être sage et d'une extrême prudence."

En effet, je n'avais pas besoin d'argent. Je jouais avec modération et je me trouvais en gain de près de quatre cents louis. Quand la fortune se montrait contraire, j'avais la force de lui tourner le dos en quittant la partie. Quoique la meurtrissure du coup de Merci fût encore très visible, je conduisis seul la marquise à la salle et elle y attira tous les regards. Elle aimait le piquet à écrire, et je l'amusai quelque temps. Elle avait voulu intéresser le jeu, et se trouvant avoir perdu vingt écus, je fus obligé de les prendre pour ne point l'offenser.

De retour au logis, nous trouvâmes Croce et Conti qui tous deux avaient gagné: Conti une vingtaine de louis au pharaon, et Croce plus de cent guinées au passe-dix dans un club d'Anglais où il avait su se faire introduire. J'eus pendant le souper plus d'esprit qu'au dîner, et je fis beaucoup rire Charlotte.

Depuis ce jour, on ne me vit plus que par instants chez les Polonais et chez Tomatis, et au bout de huit jours, on ne m'en fit plus la guerre. J'étais amoureux de la belle marquise, et tout le monde trouvait cela fort naturel; mais, au bout de

ces huit jours, Croce, las de voir qu'il ne trouvait pas de dupes, malgré ses soupers, alla jouer à la grande banque et perdit continuellement. Accoutumé à la perte comme au gain, son humeur était la même, gai, mangeant bien, buvant mieux, caressant sa belle moitié et ne laissant ainsi aucune prise au soupçon, au moins à la belle victime; car moi, je le savais, mais je ne croyais pas qu'il me convînt de le lui dire. Je l'aimais, sans oser le lui faire connaître, croyant ne pouvoir aspirer qu'à son amitié. Je craignais qu'elle n'attribuât à un sentiment intéressé la découverte que je lui aurais faite de l'état de l'indigne sujet qui l'avait séduite. J'avais peur enfin de perdre la confiance qu'elle commençait d'avoir en moi.

Au bout de trois semaines, Conti, qui jouait avec prudence et qui se trouvait en gain de quelques centaines de louis, quitta Croce et partit pour Vérone avec sa femme et son domestique. Quelques jours plus tard, Charlotte, qui n'était pas contente de sa femme de chambre, petite Liégeoise, la renvoya, en lui payant son voyage jusqu'à sa ville natale.

Vers la mi-septembre, tous mes Polonais et Tomatis quittèrent Spa pour retourner à Paris, où je leur promis de les rejoindre. Je ne restai à Spa que par l'attachement que Charlotte m'avait inspiré. Je prévoyais quelque catastrophe et je ne me sentais pas le courage d'abandonner cette intéressante créature. Croce, perdant chaque jour matin et soir, se vit bientôt réduit à vendre tous ses bijoux. Il finit par demander ceux de Charlotte, boucles d'oreilles, bagues, montres, tout ce qu'elle avait. Il perdit tout, et la jeune personne ne montra pas la moindre altération dans son angélique caractère. Enfin, pour en finir, il la dépouilla de toutes ses dentelles, de ses plus belles robes, et y joignant sa propre garde-robe, il vendit tout et courut livrer la dernière bataille à la fortune, avec deux cents louis, qu'il perdit misérablement en ma présence, parce que, jouant comme un fou désespéré, il voulait toujours forcer la carte outre prudence et mesure.

N'ayant plus rien, il se lève, me voit et me faisant signe, je le suis hors de Spa. "Mon ami, me dit-il, je n'ai que l'alternative de me tuer dans l'instant ou de partir de Spa, tel que je suis, de ce pas, sans retourner un seul instant à la maison. Je vais à Varsovie à pied, et je te laisse ma femme dont je sais que tu auras soin, car tu l'adores et avec justice. je te charge de lui donner l'affreuse

nouvelle de ma situation. Dis-lui que je ne voulais de la fortune que pour elle, et que si j'ai plus de bonheur à l'avenir, je lui consacrerai ma vie. Aie soin de cet ange, digne d'une conquête plus noble que la mienne, car je suis un misérable qu'elle devrait haïr, si je ne l'adorais. Mène-la à Paris, et je t'écrirai en t'adressant mes lettres chez ton frère. Je sais que tu as de l'argent, mais je mourrais plutôt que d'accepter un seul louis. J'en ai encore trois ou quatre en monnaie, et je t'assure que je suis plus riche à présent que je ne l'étais il y a deux mois. Adieu, je te recommande de nouveau Charlotte, qui serait trop heureuse de ne m'avoir jamais connu."

En achevant ces mots, il m'embrasse tout en larmes, et part sans manteau, n'ayant pas une chemise dans sa poche, en bas de soie, une canne à la main, en bel habit de velours vert-pomme, et me laisse stupéfait, immobile, et au désespoir de devoir porter cette nouvelle à une femme enceinte qui avait le malheur de l'adorer. La seule chose qui me donnait de la force en ce moment, c'est que, en me sentant amoureux d'elle, j'étais sûr qu'elle ne resterait pas sans appui; et je me trouvais heureux de me voir assez riche pour la faire vivre à l'abri des privations.

Je m'en vais chez elle, et pour la ménager, je lui dis que nous pouvions dîner, parce que le marquis était engagé dans une partie qui durerait jusqu'au soir. Elle soupire, lui souhaite du bonheur, et nous dînons. Je me déguisai si bien, qu'elle ne conçut aucun soupçon. Après dîner, je l'engageai à faire un tour de promenade au jardin des Capucins, qui était tout près, et elle accepta avec plaisir. Pour la disposer à recevoir la fatale nouvelle avec un esprit supérieur, je lui demandai si elle louerait son amant si, ayant une affaire d'honneur, il s'exposait à être assassiné par son ennemi pour venir lui dire adieu, plutôt que de se sauver.

"Je le blâmerais, me dit-elle. Il doit penser à se sauver, quand ce ne serait que pour se conserver pour moi. Est-ce que mon mari a pris ce parti? Parlez-moi sans réserve. J'ai l'âme assez forte pour résister à un pareil coup, tout affreux qu'il serait, principalement ayant un ami comme je crois que vous l'êtes. Parlez.  
- Eh bien, je vous dirai tout. Mais soyez certaine, en m'écoutant, que vous devez me considérer comme un tendre père qui vous chérit, et qui ne vous laissera manquer de rien aussi longtemps que le ciel me laissera la vie.

- Je ne suis donc pas malheureuse. Parlez, digne ami."

Je lui contai alors toute l'histoire, sans rien omettre de ce que Croce m'avait dit en me quittant, finissant par ces mots: "Je te recommande Charlotte, qui serait heureuse si elle ne m'avait jamais connu." Elle resta quelques instants immobile, pensive, absorbée, les yeux baissés et les mains jointes. On pouvait deviner à son attitude, aux mouvements inégaux de sa respiration, tout ce que son âme noble souffrait de ce pénible combat que l'amour, la pitié, le regret et l'indignation peut-être se livraient dans le silence. J'étais profondément ému. Enfin, essuyant deux grosses larmes, elle leva ses beaux yeux sur moi et me dit, avec un léger soupir:

- "Mon généreux ami, si je puis compter sur vous, je suis loin d'être malheureuse.  
- Je vous jure, Charlotte, de ne jamais vous quitter que pour vous remettre entre les bras de votre mari, à moins que je ne meure auparavant.  
- Cela me suffit. Je vous jure une reconnaissance éternelle et toute la soumission d'une bonne fille."

Devenue plus calme par la religion et la philosophie, ce dont elle ne faisait point parade, mais dont il était aisé de voir que son âme était pénétrée, elle fit quelques réflexions sur le départ précipité du malheureux, et soupira en se retraçant son désespoir dans l'alternative de se tuer ou de fuir dénué de tout; mais elle ne faisait ces réflexions que pour le plaindre, et comme elle attribuait tout à l'aveugle et folle passion du jeu, elle ne le condamna jamais. Comme Croce lui avait souvent conté l'histoire de la Marseillaise qu'il avait laissée à Milan dans une auberge, ne lui laissant que le conseil de se recommander à moi, elle trouvait merveilleuse la combinaison qui me rendait pour la seconde fois dépositaire d'une fille que le malheureux joueur abandonnait dans une situation pire que la première, puisqu'elle était enceinte de huit mois.

- "La différence qu'il y a, lui dis-je, c'est que j'ai fait la fortune de la première en lui trouvant un honnête époux, tandis que je n'aurai jamais le courage de faire la fortune de la seconde par le même moyen.

- Tant que Croce vivra, je ne serai jamais la femme de personne; mais quoique je sois très ferme dans cette idée, je suis cependant bien aise d'être libre."

Quand nous fûmes rentrés, je lui conseillai de renvoyer le domestique, en lui

payant son voyage jusqu'à Besançon où elle l'avait pris, afin d'éviter les mauvais propos qu'il pourrait se permettre. Je lui fis vendre tout le reste de la garde-robe de son pauvre ami, ainsi que sa voiture, parce que la mienne valait mieux. Elle me montra tout ce qui lui restait, qui ne consistait qu'en linge et en trois ou quatre robes.

Nous restâmes encore à Spa, sans jamais sortir. Elle voyait que je l'aimais plus qu'en père; elle me le disait et me savait gré de la respecter, quoique je la tinsse des heures entières entre mes bras, me contentant de baiser ses beaux yeux, sans rien exiger de plus pour ma tendresse. J'étais heureux de sa reconnaissance et du bonheur que lui procurait ma retenue. Quand la tentation éveillait trop fort le sentiment, je m'éloignais et je me sentais glorieux de ma victoire. C'était quelque chose de la pureté d'un premier amour.

Ayant besoin d'un petit chapeau de voyage, le domestique de la maison alla en commander chez le Liégeois, et la Merci en apporta plusieurs. Elle rougit en me voyant, mais je ne dis rien. Quand elle fut partie, je contai à ma nouvelle amie l'histoire de cette fille, et elle rit de tout son coeur quand je lui dis que c'était d'elle que me venait la meurtrissure qui me défigurait lorsque je l'avais vue la première fois. Elle admira ma bravoure de ne pas m'être attendri à l'expression de son repentir, et pensa comme moi que tout cela n'était qu'un jeu concerté avec sa tante.

Nous partîmes de Spa sans domestique, et quand nous eûmes atteint Liège, nous prîmes par les Ardennes, afin d'éviter Bruxelles où elle craignait d'être reconnue. A Luxembourg, nous prîmes un domestique, qui, passant par Metz et Verdun, nous servit jusqu'à Paris. Durant toute la route, ma fille fut tendre, douce et bonne; mais son état me fit demeurer dans les bornes des petites privautés. Je prévoyais qu'après sa délivrance nous n'en demeurerions pas là; mais la nature devait en ordonner autrement.

Et, Casanova s'en va pour de nouvelles amours, de nouvelles conquêtes, de nouvelles déceptions. Il séjourne à Madrid, s'éprend de dona Ignazia, fille d'un savetier gentilhomme, s'arrête à Saragosse, ensuite à Valence où il rencontra une certaine Nina. Dégouté, il part pour Barcelone; de là à Perpignan et enfin à



Montpellier et il avoue: "*Nulle part en France, et pas même à Béziers, on ne fait meilleure chair qu'à Montpellier. C'est un véritable pays de Cocagne*"

Il passa trois jours à Nîmes dans la maison d'un savant naturaliste; eut encore quelques aventures sentimentales et le tout prit fin dans la ville de Trieste. C'est là que se terminent également ses "Mémoires" en 1774.

On connaît la suite: ruiné, affaibli moralement et physiquement, il accepta l'hospitalité et le poste de bibliothécaire au château de Dux, propriété du comte de Waldstein. Hélas! la maladie se fit insidieuse sur la fin de l'année 1797. Les souffrances s'accrochèrent et le mal, au début de 1798, se localisa dans la vessie; son état empira rapidement; le malheureux était atteint d'une sclérose de la prostate. A l'heure actuelle, avec les progrès de la médecine, Casanova aurait été sauvé, mais alors...

Ses forces déclinerent rapidement et il mourut le 4 juin 1798. Le Prince de Ligne nous dit qu'il finit noblement vis-à-vis de Dieu et des hommes et qu'il reçut avec de grands gestes et quelques sentences, les sacrements en s'écriant: "*Grand Dieu et vous tous témoins de ma mort, j'ai vécu en philosophe et je meurs en chrétien*".

P. Den Dooven

VIENT DE PARAÎTRE:

**" 1944. La Libération de Spa et de sa région "**

Format A4; 126 pages; 145 photos pour la plupart inédites; 7 cartes géographiques; nombreux documents.

En vente chez l'auteur: Francis Bourotte, rue du Waux-Hall, 6, Spa -  
tél. 087/77.14.09 ou chez Imprim'Express, rue des Martyrs, 36, Verviers  
- tél. 087/31.18.79.

Prix de vente 600 frs